

Le mardi 21 mars 2017
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGER	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile

Étaient absents excusés : Messieurs Lavoué Christian - Ferran David a donné pouvoir à Rapin Yveline - Chauveau Jacky - Legeay Franck - Lambert Paul – Jacques Brault a donné pouvoir à Boulay Christian - Bréhin Jean-Claude - Mesdames Perthué Evelyne - Ricordeau-Maillet Martine

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

- 1 - Procès-verbal séance du 21 mars 2017,
Rapports Budgétaires 2017 :
- 2- Culture,
 - 3- Affaires Sociales,
 - 4- Tourisme,
 - 5- Energie et développement durable,
 - 6- Voirie-Assainissement,
 - 7- Communication,
 - 8 - Contrat de ruralité avec l'Etat.

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 28 février 2017

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 28 février 2017.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Joseph Gaudin fait part de son refus de valider le compte rendu.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal par :

- ⇒ 31 voix POUR
- ⇒ 1 voix CONTRE

Dossier N°2 – Rapports budgétaires commission culture

Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission culture, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

3



A
C
T
I
O
N
S

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS



III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE



Synthèse budgétaire

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

III 4 Animation lecture

III 7 Festival Ateliers Jazz

III 5 Spectacles

III 15 Festival « ça Grézille »

III 6 Actions de promotions

A - Ambition du programme

Contribuer au développement culturel du territoire en proposant des spectacles variés, de qualité et accessibles à tous.

B - Objectifs 2017

- Définition de la politique culturelle du territoire du Pays de Meslay-Grez,
- Proposer des spectacles vivants afin de les faire découvrir au public,
- Attirer et conserver du public,
- Participer à la mise en valeur des communes et au rayonnement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Rapport III – 04

ANIMATIONS LECTURE

Avec la compétence lecture, la Communauté de communes prend entièrement à sa charge les animations lecture et les expositions pour les communes ayant une bibliothèque, ainsi que la participation à différentes opérations (prix Bulle Gomme, venue d'auteurs et 1^{er} roman). Tous ces spectacles sont gratuits et ouverts à tous.

En 2016, des animations ont été organisées à :

- Maisoncelles du Maine, Grez-en-Bouère, Bazougers et Villiers-Charlemagne...

Pour l'automne 2017, les animations lecture auront pour thème « **Les souvenirs** ».

Le budget 2017 proposé est de **5860 €** (pour rappel BP 2016 : 5 860 €).

Rapport III – 05

SPECTACLES ÉTÉ

Afin d'avoir sur notre territoire une saison culturelle variée, la Communauté de communes prend en charge depuis 2016 50% des dépenses d'un spectacle. Les autres 50% des dépenses artistiques, techniques et SACEM sont à la charge de la commune. La restauration et l'hébergement des artistes restent en intégralité à la charge de la commune. Tous ces spectacles sont gratuits et ouverts à tous.

Pour 2017, 7 communes sont candidates :

Communes	Type de spectacle	Dates
Le Buret	A définir	7-juil.-17
Saint-Brice	Musique + cinéma plein air	8-juil.-17
Saint Denis du Maine	Cinéma de plein air	29-juil.-17
Bouère	Cinéma de plein air	5-août-17
La Bazouge de Chéméré	Concert	31-août-17
Val du Maine (Ballée)	Concert	2-sept.-17
Arquenay	Théâtre	Sept. 2017

Le budget proposé est de **5 975 €** - (pour rappel BP 2016 : 5 975 €).

NUITS DE LA MAYENNE

En 2017, il n'y aura pas de programmation des Nuits de la Mayenne sur notre territoire.

SPECTACLE D'AUTOMNE

Depuis 2010, afin d'étoffer l'offre culturelle et de valoriser les salles du territoire un spectacle est programmé à l'automne. En 2016, un week-end autour de l'auteur Éric Dauzon a été organisé en partenariat avec les 3 services culturels de la CCPMG.

Pour 2017, il est proposé de reconduire le même type de projet.

Avis de la commission :

Pour le spectacle d'automne, les membres de la commission valident le projet commun aux 3 services pour un budget global de 5 000 € (hors recettes).

AUDIT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS DE MESLAY GREZ

L'an dernier le Conseil communautaire lors de la session du 22 Mars a validé la réalisation d'un audit de territoire financé à 50% par le Conseil Départemental .

A ce jour, ce diagnostic comporte deux volets :

- Un diagnostic culturel assuré par Maëlle Mautouchet qui a pris ses fonctions en Février.
- Un diagnostic technique des salles du territoire assuré par le régisseur Jacques Morin.

→ Restitution publique prévue en Septembre 2017

Le budget 2017 proposé est de **12 000 €**, soit un coût net pour la Communauté de communes de **6 000 €** avec la participation du Conseil Départemental (50%)

PROMOTION

La promotion de la saison culturelle assurée par plusieurs supports de communication :

- Une plaquette estivale en partenariat avec 2 autres services de la CCPMG (tourisme et enfance - jeunesse) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les mairies, commerces et sites touristiques par les agents communautaires.
- Une plaquette pour les animations culturelles d'Automne (lecture, école de musique, spectacle d'automne...). En 2016, celle-ci n'a pas été distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale. La distribution a été assurée par les bibliothécaires et les bénévoles du réseau. **Pour 2017, il est proposé de distribuer cette plaquette dans les boîtes aux lettres.**
- Achat de 2 encarts dans le mensuel «Bouger en Mayenne».

Le budget 2017 proposé est de **8 476 €** (Pour rappel BP 2016 : 8 100 €).

FESTIVAL ATELIERS JAZZ

Le Festival Ateliers Jazz de MESLAY-GREZ crée l'évènement depuis **20 ans**.

- Pour fêter cet anniversaire le projet « **20 ans, 20 moments de Jazz** », se déroule sur le territoire depuis Novembre 2016. **L'objectif est un concert par mois dans plusieurs communes du territoire en attendant la traditionnelle semaine de Festival. Les 3 premiers concerts (Arquenay avec « Mathieu Donarier Trio », La Bazouge de Chémeré avec « Yohann Lefèvre Trio » et Saint-Brice avec « Doxy Trio » ont remporté un vif succès avec respectivement 200, 120 et 140 spectateurs. Il y a également eu une conférence intitulée « autour d'un piano » animée par Paul Faure à l'École de Musique de Meslay-Grez.**

En 2017, la semaine de Festival se déroulera du **Samedi 20 Mai au Samedi 27 Mai**.

Les concerts décentralisés auront lieu à : Ruillé-Froid-Fonds et Bannes

La Communauté de communes apporte son soutien **financier, administratif, logistique et humain**.

Une subvention exceptionnelle à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de 28 000 € a été accordée (Pour rappel BP 2016 : 19 200 €).

Avec les mises à disposition de personnel et le fonctionnement courant, le budget prévisionnel total à la charge de la Communauté de communes est de **58 601€**.

FESTIVAL « ÇA GREZILLE »



L'association **D'Geb** est née en 2009 sous la forme d'une « **Junior Association** ».

Association Loi 1901 dès 2010, elle a pour vocation de créer un évènement culturel basé sur la musique actuelle : « **ça Grézille** ».

Suite à la réussite de la 1^{ère} édition et de celles qui ont suivi (**2 500 festivaliers en 2016**), les organisateurs souhaitent pérenniser l'organisation sur deux jours. Ils sollicitent donc un soutien financier à hauteur de 6 000 € ainsi que la mise à disposition du mini-bus et de 8 chalets pour deux nuits au VVNJ. [La 7^{ème} édition aura lieu les 12 et 13 mai 2017](#)

Les membres de la commission proposent un soutien financier à hauteur de **3 000 €**, et la mise à disposition de 1 ou 2 chalets du VVNJ de Bouère (en fonction des disponibilités).

Le budget 2017 proposé est donc de 3 000 €.

(Pour rappel BP 2016 : 2 000 €).

Budget consacré à l'action 1

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2016	BILAN 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-4 695,72 €	5 860,00 €	0,00 €	-5 860,00 €
III - 05	Spectacles	-27 292,50 €	-18 374,51 €	38 658,00 €	12 975,00 €	-25 683,00 €
III-06	Promotion	-8 100,00 €	-5 208,67 €	8 510,00 €	34,00 €	-8 476,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-48 300,00 €	-48 703,01 €	58 601,00 €	0,00 €	-58 601,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-2 000,00 €	-2 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	-3 000,00 €
Total de l'action "diffusion du spectacle"		-91 552,50 €	-78 981,91 €	114 629,00 €	13 009,00 €	-101 620,00 €

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

III 8 Atmosphère 53

III 9 Mayenne Culture

III 10 11 12 Ecole de musique

III 13 Les Harmonies

III 14 La Note Bleue

4 - Ambition du programme

Encourager et accompagner les pratiques amateurs, multiplier les partenariats.

3 - Objectifs pour 2017

- Contribuer à la diffusion culturelle,
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé pour former des musiciens amateurs de haut niveau et susciter des vocations,
- Mise à disposition de compétences professionnelles à destination du monde amateur (harmonies, troupes de théâtre amateur),
- Pérenniser les partenariats de l'école de musique avec le milieu scolaire,
- Accompagner des projets à vocation départementale,
- Mettre en place des actions ponctuelles,
- Conserver les partenariats actuels avec les acteurs culturels locaux
- **Poursuivre la coordination l'enseignement et la diffusion des Pratiques Collectives.**

Rapport III – 08 ATMOSPHÈRES 53

Cette association est tournée vers le cinéma avec un dispositif appelé «ciné-enfants». Il est proposé à toutes les écoles du département un programme cinématographique.

La CCPMG a décidé de soutenir cette action par la prise en charge **d'un transport par an et par école.**

En 2016, le budget a été totalement consommé. Certaines écoles n'ont pas pu bénéficier d'un transport pris en charge par la collectivité. **Il a été proposé aux membres de la commission d'augmenter ce budget de 500€.**

Cependant, les membres du bureau souhaitent rester à un budget de 1 000 € pour cette action.

Le budget 2017 proposé est de 1 000 €.

Rapport III – 09 Mayenne Culture

Mayenne Culture intervient dans le cadre du plan départemental d'initiation à la musique et à la danse en milieu scolaire.

Avec la mise en réseau des écoles de musique du Sud-Mayenne (2005), Mayenne Culture n'assure plus que les interventions chorégraphiques qui sont en partie financées par la Communauté de communes.

Le budget 2017 est de 1095,75 € pour 3 classes de 2 communes (Saint Loup du Dorat et Meslay du Maine (Notre Dame).

Rapport III – 10, 11 et 12

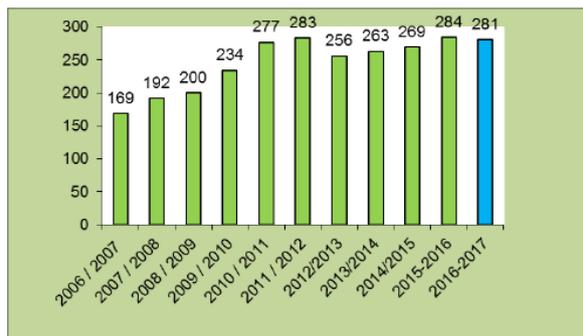
ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est un lieu d'enseignement spécialisé artistique.

3 lieux d'enseignement :

- Meslay du Maine,
- Chémeré le Roi,
- Bouère.

Elle accueille **281 élèves** pour 2016-2017.



L'école de Musique est également une actrice culturelle locale, un lieu de ressources et de diffusion musicales et théâtrales sur l'ensemble du territoire.

Elle organise des manifestations en lien avec les partenaires culturels locaux.

ACTIONS

- Organisation de cours collectifs et individuels en lien avec la charte de l'enseignement spécialisé artistique
- Formation de musiciens amateurs capables d'avoir à terme une vie d'artistes autonomes, vecteur d'intégration dans les milieux associatifs locaux
- Lieu ressource de compétences professionnelles vers le monde amateur
- Organisation d'auditions à l'école de musique
- Organisation de concerts spécifiques dans les communes (environ 3 / an)
- Organisation de sorties culturelles en partenariat avec l'Association La Note Bleue (en lien avec le programme de Formation Musicale) destiné en priorité aux élèves et familles de l'Ecole de Musique. En fonction des places restantes, celles-ci sont proposées au grand public
- Organisations de stages à destination du grand public (chanson, Musique Assistée par Ordinateur...). Pour cela, versement d'une indemnité pour les professeurs qui assurent les stages

Mais également ...

- Participation au Festival Ateliers Jazz,
- Travail pédagogique artistique et administratif dans le cadre du réseau sud Mayenne et du réseau départemental,
- Participation à des projets transversaux avec les acteurs éducatifs et culturels locaux (milieu scolaire, bibliothèques, médiathèques, programmation culturelle, expositions).



L'école de musique, c'est aussi une offre à destination des communes :

Poste « coordonnateur des pratiques collectives » :

- Renforcer la diffusion à destination des communes (cérémonies du 8 Mai et cérémonies de vœux),
- Développer un cursus en pratiques collectives,
- Accueillir de nouveaux publics,
- Participation aux « NAP »

Intervention pendant les NAP

- Animation autour de sensibilisation à l'univers musical dans le cadre des activités périscolaires,
- Participation des communes de Bouère, Saint-Brice et Villiers-Charlemagne en 2016-2017 à raison de 45 minutes par semaine sur chacune d'entre elles.
- Tarification faite aux communes :
50 €/h X la durée de la séance X le nombre de séances.

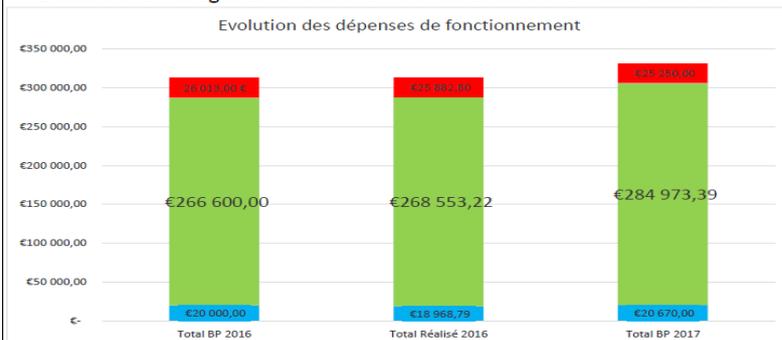


Les membres de la commission sont favorables à l'extension de ce dispositif vers un parcours découverte plus large (plusieurs disciplines instrumentales).

	01	02	03	04	05	06
	BOUERE	SAINTE-GENEVIEVE	SAINTE-GENEVIEVE	SAINTE-GENEVIEVE	SAINTE-GENEVIEVE	SAINTE-GENEVIEVE
PERIODE 1	MARCHE ET TROMPE	CONCERTS DE VILLAGE	CONCERTS DE VILLAGE	PERIODES DE PRATIQUE	PERIODES DE PRATIQUE	PERIODES DE PRATIQUE
PERIODE 2	A TROMPE					
PERIODE 3	MARCHE ET TROMPE	PERIODES DE PRATIQUE	MARCHE ET TROMPE	PERIODES DE PRATIQUE	CARTELS DE VILLAGE	CONCERTS DE VILLAGE
PERIODE 4	CONCERTS DE VILLAGE	CONCERTS DE VILLAGE	PERIODES DE PRATIQUE	MARCHE ET TROMPE	MARCHE ET TROMPE	CONCERTS DE VILLAGE
PERIODE 5	PERIODES DE PRATIQUE	MARCHE ET TROMPE	PERIODES DE PRATIQUE	CARTELS DE VILLAGE	CONCERTS DE VILLAGE	MARCHE ET TROMPE

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

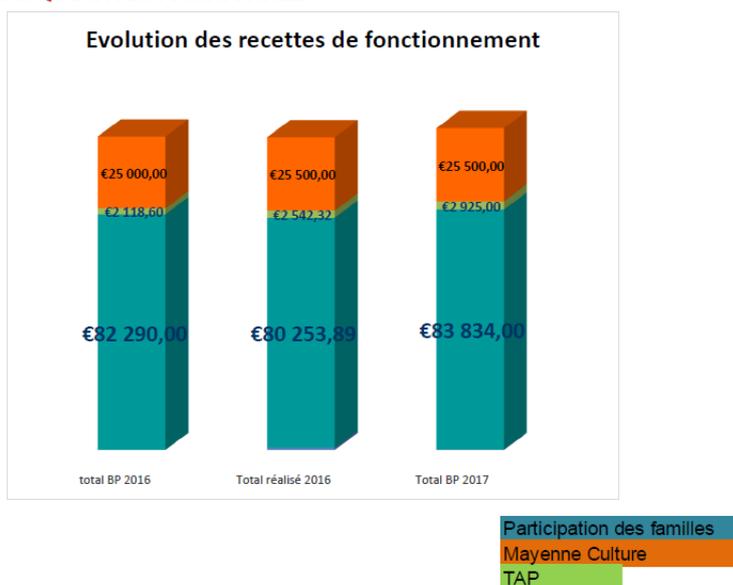
L'équipe est composée de 14 professeurs, d'un directeur, d'un coordonnateur de pratiques collectives et d'une assistante administrative.
L'essentiel du budget de fonctionnement est destiné à la masse salariale.



Synthèse 2017 - II

Charges communes au Pôle Intercommunal
Masse salariale
Fonctionnement courant

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



Tarifs 2017 – 2018 proposés par la commission :

- Tarification en fonction du Quotient Familial avec des tranches identiques à celles de l'an passé (tranche 1 : QF<599 € - tranche 2 : 600<QF>1199 € - tranche 3 : QF >1.200 €) avec une augmentation de 2% pour les 3 tranches et de 2 € pour la location d'instruments.

Tarifs communes et Communauté de communes						
Disciplines	Rappel Tarifs 2016/2017			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil Musical et théâtral	121,20 €	126,60 €	133,80 €	123,60 €	129,00 €	136,50 €
Formation musicale et théâtrale(1)	153,00 €	160,50 €	168,60 €	156,00 €	163,80 €	171,90 €
Formation instrumentale	194,40 €	204,00 €	214,20 €	198,30 €	208,50 €	219,00 €
Instrument adulte seul.	251,50 €	264,60 €	277,50 €	256,50 €	270,00 €	282,90 €
Chorale adulte	130,50 €	137,40 €	144,00 €	133,20 €	140,10 €	147,00 €
Autres pratiques collectives (2)	89,40 €	93,60 €	98,40 €	91,20 €	95,40 €	100,50 €
Location d'instrument.	63,00 €	63,00 €	63,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne						
Disciplines	Rappel Tarifs 2016/2017			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil musical et théâtral	175,50 €	184,50 €	193,80 €	179,10 €	188,10 €	197,70 €
Formation musicale et théâtrale(1)	222,60 €	234,00 €	245,70 €	227,10 €	238,80 €	250,50 €
Formation instrumentale	283,20 €	297,00 €	312,30 €	288,90 €	303,00 €	318,60 €
Instrument adulte seul.	372,60 €	391,20 €	410,70 €	380,10 €	399,00 €	419,10 €
Chorale adulte	143,10 €	150,60 €	157,80 €	146,10 €	153,60 €	161,10 €
Autres pratiques collectives (2)	127,50 €	134,10 €	140,40 €	130,20 €	136,80 €	143,10 €
Location d'instrument.	94,50 €	94,50 €	94,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €

(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'École de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

- 10 % pour le deuxième enfant,			
- 20 % pour le troisième et les suivants.			
(2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule			

- Cycle 1 IM1, IM2, IM3, IM4 – Cycle 2 Préparatoire, E1, E2 et E3 correspondent à l'intitulé Formation Musicale.

- Piano, Percussions, Guitare, Saxophone, Flûte, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Tuba, Cornet, Orgue, Violon, Contrebasse, Parcours Découverte correspondent à l'intitulé Formation Instrumentale.

- Musique de Chambre, Fanfare Funk, Ateliers Jazz, Ens. de guitares, Ensemble de cuivres, Orchestre correspondent à l'intitulé Pratiques Collectives.

Rapport III – 14
LA NOTE BLEUE

La Note Bleue est l'Association des Parents d'élèves de l'école de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez. Le président est Monsieur Charles CAMUS. Le but de l'Association est de financer le plus possible les projets pédagogiques de l'École de Musique.

L'association sollicite chaque année une subvention de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez d'un montant de **1250 €**.

Il est proposé de reconduire cette subvention pour 2017 soit **1 250 €**

Rapport III – 15
LES HARMONIES

La Communauté de communes soutient deux harmonies :

- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine
- Harmonie de Bouère

Vincent BREHARD a en charge la direction de l'Harmonie de Meslay du Maine. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Meslay du Maine.

David Tellier avait en charge la direction de l'Harmonie de Bouère. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez remboursait 45 % de la rémunération à la Commune de Bouère. Cependant cette harmonie a cessé de fonctionner au cours de l'année 2016 par manque de participants.

Le budget proposé pour 2017 est de **2 000 €**.

Récapitulatif Budget consacré à l'action 2

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
				Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG			
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 015,00 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-2 091,74 €	-2 091,74 €	1 095,74 €	0,00 €	-1 095,74 €
III-11	Ecole de Musique	-209 317,00 €	-211 149,51 €	335 246,39 €	111 378,00 €	-223 868,39 €
III-12	Les actions	-3 534,40 €	-3 683,31 €	19 269,60 €	10 225,00 €	-9 044,60 €
III-14	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 250,00 €	0,00 €	-1 250,00 €
III-15	Les Harmonies	-3 300,00 €	-3 186,82 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Total de l'action "developpement des pratiques amateurs"		-220 493,14 €	-222 376,38 €	359 861,73 €	121 603,00 €	-238 258,73 €

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

III 1 Médiathèque de Grez en Bouère

III 2 Médiathèque de Meslay

III 3 Réseau Lecture

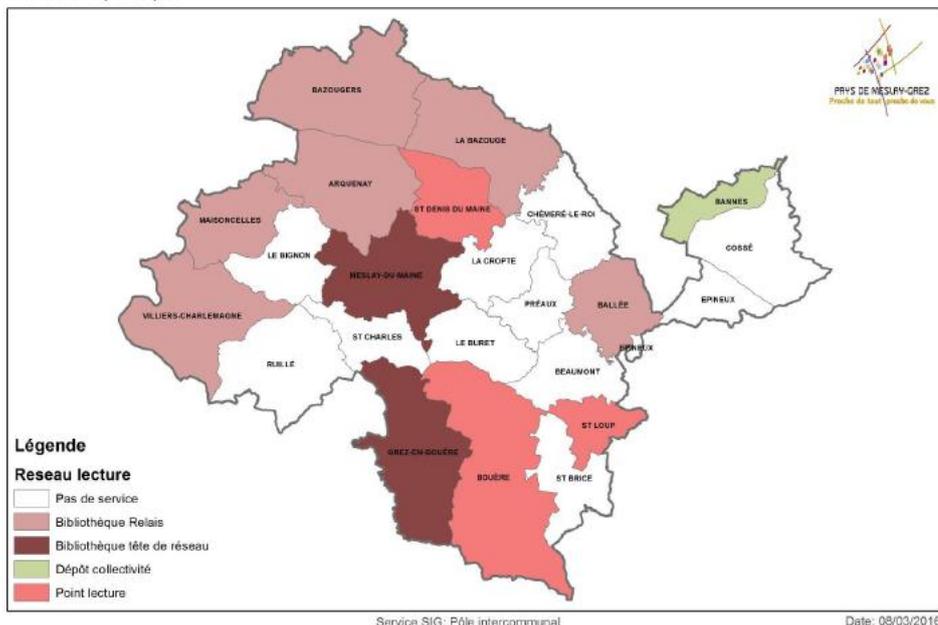
A - Ambition du programme

Développer la lecture publique en soutenant les bibliothèques et en aidant à leur bon fonctionnement.

B - Objectifs pour 2017

- Renforcer la professionnalisation des bénévoles dans les bibliothèques
- Assurer le bon fonctionnement des 2 médiathèques et du réseau et travailler à son bon développement,
- Coordonner le réseau des bibliothèques
- Proposer un nouveau service aux écoles qui n'ont pas de bibliothèque sur leur commune, L'équipe de salariés ou des bénévoles pourront organiser des séances lecture sur des temps scolaires.
- Ce projet intitulé Lecture plaisir concerne environ 260 enfants répartis sur 7 communes (Ruillé Froid Fonds - Cheméré le Roi—Cossé en Champagne—Beaumont pied de Bœuf—Le Buret—St Brice)

La lecture publique



Service SIG, Pôle intercommunal

Date: 08/03/2016

- 2 Bibliothèques tête de réseau (BTR),
- 6 Bibliothèques relais (BR),
- 2 Points lecture (PL),
- 1 Dépôt collectivité,
- Et plus de 140 bénévoles.

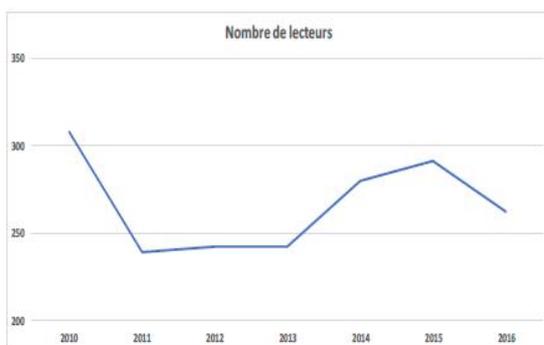
Rapport III – 01 Médiathèque de Grez en Bouère

Elle accueille les lecteurs 14 heures par semaine.

Le budget 2017 proposé est de 43 850 € (BP 2016 38 025,02 €)



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de lecteurs	308	239	242	242	280	291	262
Nombre de prêts	9 754	11 435	10 411	11 956	12 345	11 970	12 248



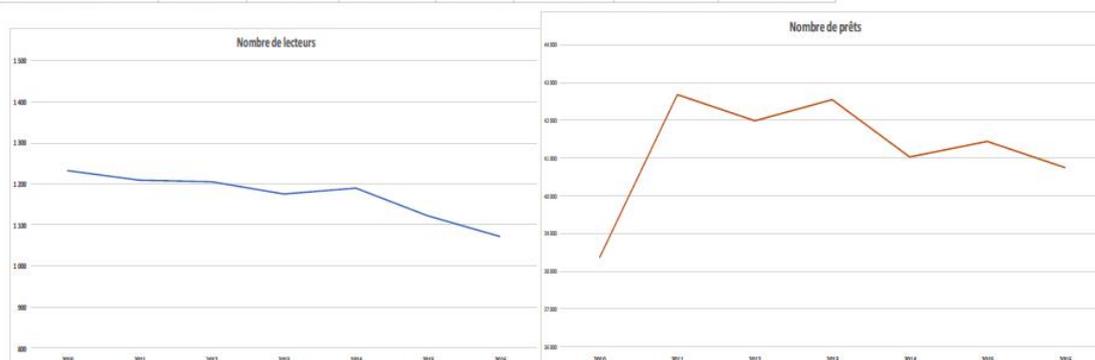
Rapport III – 02 Médiathèque de Meslay du Maine

Elle accueille les lecteurs **21 heures par semaine**.

Le budget proposé pour 2017 est de 97 965 €
 (Pour rappel BP 2016 : 82 470 ,20 €).



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de lecteurs	1 232	1 209	1 206	1 176	1 190	1 123	1 072
Nombre de prêts	38 373	42 685	41 984	42 552	41 035	41 443	40 749



Rapport III – 03 RÉSEAU DE LECTURE

La Communauté de Communes a pris la compétence lecture complète depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le Pays de Meslay-Grez compte aujourd’hui **12 bibliothèques et plus de 140 bénévoles**.

Le budget proposé pour 2017 est de 22 209,40 € (BP 2016 22 152,52 €)

Communes	Inscrits 2015	Inscrits 2016	Prêts 2015	Prêts 2016
Arquenay	59	47	1 377	1 330
Ballée	145	129	3 591	3 796
Bannes	20	20	100	100
La Bazouge de Chêmeré	57	60	1 417	2 173
Bazougers	154	156	5 703	4 878
Bouère	125	97	6 479	4 571
Maisoncelles du Maine	76	66	1 767	2 002
St Denis du Maine	79	46	1 398	777
St Loup du Dorat	Fermée	-	Fermée	-
Villiers Charlemagne	122	111	5 223	5 179
Meslay du Maine	1 122	1 072	41 443	40 749
Grez en Bouère	291	262	11 970	12 248
TOTAL	2 255	2 066	80 188	77 803
	-189		-2 385	

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-40 593,00 €	-38 025,02 €	47 600,00 €	3 750,00 €	-43 850,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-86 834,00 €	-82 470,20 €	124 700,00 €	26 735,00 €	-97 965,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-22 118,40 €	-22 152,52 €	58 221,00 €	36 011,60 €	-22 209,40 €
Total de l'action "lecture publique"		-149 545,40 €	-142 647,74 €	230 521,00 €	66 496,60 €	-164 024,40 €

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

Synthèse budgétaire		BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Récapitulatif des actions				
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-40 756,00 €	-38 583,80 €	-43 700,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-94 780,00 €	-90 028,14 €	-97 238,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-19 915,40 €	-16 311,31 €	-20 119,40 €
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	4 695,72 €	-5 860,00 €
III-05	Spectacles	-27 292,50 €	-18 374,51 €	-25 683,00 €
III-06	Promotion	-8 100,00 €	-5 039,50 €	-8 300,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-48 300,00 €	-48 703,01 €	-58 601,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 015,00 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-2 091,74 €	-2 091,74 €	-1 095,74 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-205 146,40 €	-206 190,82 €	-227 396,99 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	-1 250,00 €
III-14	Les Harmonies	-3 300,00 €	-3 186,82 €	-2 000,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-2 000,00 €	-2 000,00 €	-3 000,00 €
TOTAL		-459 792,04 €	-426 078,93 €	-495 244,13 €

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

(fonctionnement + investissement)

Synthèse budgétaire		BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-40 593,00 €	-38 025,02 €	47 600,00 €	3 750,00 €	-43 850,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-86 834,00 €	-82 470,20 €	124 700,00 €	26 735,00 €	-97 965,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-22 118,40 €	-22 152,52 €	58 221,00 €	36 011,60 €	-22 209,40 €
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-4 695,72 €	5 860,00 €	0,00 €	-5 860,00 €
III-05	Spectacles	-27 292,50 €	-18 374,51 €	38 658,00 €	12 975,00 €	-25 683,00 €
III-06	Promotion	-8 100,00 €	-5 208,67 €	8 510,00 €	34,00 €	-8 476,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-48 300,00 €	-48 703,01 €	58 601,00 €	0,00 €	-58 601,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 015,00 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-2 091,74 €	-2 091,74 €	1 095,74 €	0,00 €	-1 095,74 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-212 851,40 €	-214 850,84 €	354 515,99 €	121 603,00 €	-232 912,99 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 250,00 €	0,00 €	-1 250,00 €
III-14	Les Harmonies	-3 300,00 €	-3 186,82 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-2 000,00 €	-2 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	-3 000,00 €
Total du service Culturel		-461 591,04 €	-444 024,05 €	705 011,73 €	201 108,60 €	-503 903,13 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT III – 01 – Médiathèque intercommunale de Grez en Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 02 – Médiathèque intercommunale de Meslay du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 03 – Réseau de lecture

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le transfert des documents municipaux vers la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez.
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer les conventions, les avenants et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 04 – Animations lecture

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 05 – Spectacles

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les tarifs du spectacle d'automne à 8€ pour les adultes (14ans et +), 4€ pour les enfants (de 6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions à intervenir avec les communes, les contrats avec les artistes et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 07 – Festival Atelier Jazz

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT III – 08 – Atmosphères 53

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 09 – Mayenne culture

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 10-11-12 – Ecole de musique intercommunale

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide l'ensemble du rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'ensemble du programme d'actions présenté,
- ⇒ Autorise le versement d'indemnités forfaitaires dans le cadre des stages (intervenants),
- ⇒ Valide le tarif des stages à 70€
- ⇒ Valide la convention financière et les indemnités pour les professeurs pour la comédie musicale,
- ⇒ Valide la proposition des NAP,
- ⇒ Autorise le Président ou le vice-président à signer les conventions relatives aux actions, comédie musicale, théâtre, stages, festival ateliers jazz, NAP,
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne et tous autres documents inhérents aux présents dossiers

⇒ Valide les tarifs 2017-2018 comme suit :

Tarifs 2017 2018	T1	T2	T3
Eveil Musical et théâtral	123,60 €	129,00 €	136,50 €
Formation musicale et théâtrale(1)	156,00 €	163,80 €	171,90 €
Formation instrumentale	198,30 €	208,50 €	219,00 €
Instrument adulte seul.	256,50 €	270,00 €	282,90 €
Chorale adulte	133,20 €	140,10 €	147,00 €
Autres pratiques collectives (2)	91,20 €	95,40 €	100,50 €
Location d'instrument.	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne			
Tarifs 2017 2018	T1	T2	T3
Eveil musical et théâtral	179,10 €	188,10 €	197,70 €
Formation musicale et théâtrale(1)	227,10 €	238,80 €	250,50 €
Formation instrumentale	288,90 €	303,00 €	318,60 €
Instrument adulte seul.	380,10 €	399,00 €	419,10 €
Chorale adulte	146,10 €	153,60 €	161,10 €
Autres pratiques collectives (2)	130,20 €	136,80 €	143,10 €
Location d'instrument.	96,50 €	96,50 €	96,50 €
<p>(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction</p> <p style="text-align: center;">- 10 % pour le deuxième enfant, - 20 % pour le troisième et les suivants.</p>			
(2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule			

RAPPORT III – 13- Association la note bleue

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide la proposition de verser une subvention de 1250€ identique à celle de 2016.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 14- Les Harmonies

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide l'ensemble du rapport présenté.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 15- Festival « ça Grézille »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide la proposition de verser une subvention de 3000€:
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°3 – Rapports budgétaires commission Affaires sociales

Rapporteur, Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission affaires sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission affaires sociales, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

2 Actions :

- SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

Accompagner les personnes âgées et les publics en difficulté du territoire afin de les soutenir et de faciliter leur vie quotidienne

- SERVICES A LA POPULATION

Maintenir et développer une offre de services de proximité aux populations

En gestion directe :

- Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médecinaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.

- Création et soutien de la maison de services au public (MSAP)

- Gestion des équipements administratifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire :

« L'espace La Forge » intercommunal à Grez en Bouère.

- Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude des dossiers

Gestion confiée au CIAS Meslay-Grez :

- La gestion de l'aide alimentaire en liaison avec la Banque Alimentaire de la Mayenne

- L'instruction du micro crédit social

- La coordination des acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, conseil départementale, ...)

- La gestion du service SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile)

Rapport VII-01

les pôles santé Grez en Bouère et Meslay du Maine

Objectifs pour 2017

Contribuer au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.

Enjeux et nouveautés 2017

En 2017, un espace sera construit à Villiers-Charlemagne pour accueillir un cabinet d'infirmières et un cabinet de médecin, un bureau de permanence et une salle d'attente. Parallèlement, une extension du pôle santé de Meslay du Maine et une réorganisation du pôle santé à Grez en Bouère sont à prévoir. Ces projets sont menés en concertation avec les pôles santé existants pour privilégier le travail en réseau des professionnels.

Budget consacré

Rapport VII -1	PÔLES SANTÉS	Bilan 2016	Budget 2017		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
	Fonctionnement	- 22 554,98 €	164 775,00 €	138 128,00 €	- 26 647,00 €
	Investissement	- 12 098,62 €	420 936,38 €	299 050,00 €	- 121 886,38 €
		- 34 653,60 €	585 711,38 €	437 178,00 €	- 148 533,38 €

Rapport VII-02

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Objectifs pour 2017

Renforcer les partenariats pour maintenir et développer l'offre de services de proximité

Enjeux et nouveautés 2017

Les membres de la commission proposent d'arrêter la borne mutualisée qui appartient à la communauté de communes. Le renouvellement de cet équipement n'est pas envisageable compte tenu de l'engagement des partenaires et de l'évolution de leurs modalités d'accueil.

La MSAP peut demander une labellisation de points d'accès au droits de la Mayenne (partenariat avec le centre départemental d'accès aux droits de la mayenne –CDAD-).

EN 2017, nous devrions accueillir les permanences des assistantes de service social dans les locaux de la MSAP. Des aménagements sont à prévoir à hauteur de 7 000 €.

Enfin, la participation de l'Etat en 2017 via le FNADT est de 30 000 € (participation en baisse)



Budget consacré	Bilan 2016	Budget 2017		
Maison de services aux publics		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Fonctionnement	- 27 573,86 €	86 994,00 €	45 200,00 €	- 41 794,00 €
Investissement	7 349,28 €	252,00 €	41,00 €	- 211,00 €
	- 20 224,58 €	87 246,00 €	45 241,00 €	- 42 005,00 €

Rapport VII-03 Le centre administratif de Grez en Bouère

Objectifs pour 2017

Héberger l'antenne solidarité, le centre médico psychologique, jardin fleuri, l'ADMR de Grez en Bouère et la permanence de la mission locale.

Enjeux et nouveautés 2017

Une enveloppe budgétaire de 25 000 € est réservée pour des aménagements et des travaux d'entretien du bâtiment. Cette enveloppe est nécessaire pour conforter le siège de la zone d'action médico sociale de Grez-en-Bouère.

Budget consacré		Bilan 2016	Budget 2017		
Rapport VII - 3	CENTRE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		20 810,43 €	50 125,00 €	54 800,00 €	4 675,00 €

Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

Enjeux et nouveautés 2017

Rapport VII-04

L'aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Les membres de la commission proposent de valider la subvention annuelle de 32 638 € (subvention identique à 2016)

Rapport VII-05

LA MISSION LOCALE 53

Les membres de la commission veulent des éléments complémentaires pour envisager d'augmenter la subvention notamment plus de transparence quant aux conditions de facturation des locaux. Pour 2017, ils proposent de mettre à jour la base de calcul de la subvention à savoir le nombre d'habitant soit la population légale 2014 en vigueur au 1er janvier 2017 (14 248 habitants). Ils proposent également de signer la convention de 2017 si la participation financière inscrite est de 0.60 € par habitant.

Rapport VII-06

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

La commission propose de fixer la subvention à 300 € pour 2017 (identique à 2016)

Rapport VII-07

L'association Jardin Fleuri (EDI)

Soutien à l'espace de découverte et d'initiative (EDI) par une subvention à hauteur de 1 300 € et la mise à disposition d'une salle d'activité (subvention versée par la CCPMG et recettes de loyer perçue dans le cadre du budget pôle santé)

Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

Enjeux et nouveautés 2017

Rapport VII-08

Sud Mayenne Précarité

Les membres de la commission manquent de lisibilité sur l'action Sud Mayenne Précarité. Ils s'interrogent et se demandent s'il n'y a pas de doublons avec l'action de certains CCAS des communes. Pour rappel, il a été demandé à l'association d'interroger les CCAS sur les dossiers qui concernent leur commune.

Rapport VII-09

Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)

Les membres de la commission ne souhaitent pas verser une subvention à la FNATH

	Bilan 2016	Budget 2017		
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 04 ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05 MISSION LOCALE 53	- 8 792,21 €	9 149,00 €		- 9 149,00 €
Rapport VII - 06 CIDFF	- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €
Rapport VII - 07 JARDIN FLEURI *	- 9 050,00 €	9 081,00 €		- 9 081,00 €
Rapport VII - 08 Sud Mayenne Précarité	- €	- €		- €
Rapport VII - 09 FNATH	- €	- €		- €
TOTAL	- 50 780,21 €	51 168,00 €	- €	- 51 168,00 €

** Les recettes de loyers s'élèvent à 7 790 € soit une charge réelle de 1291 €*

Rapport VII-10 CIAS Meslay-Grez

Objectifs pour 2017

Mise en place du CIAS au 1^{er} janvier 2017.

Enjeux et nouveautés 2017

Le CIAS sollicite une subvention à hauteur des besoins pour l'action aide alimentaire, le SSIAD est un budget annexe du CIAS.

La subvention sera ajustée en fin d'année en fonction du réalisé

Budget consacré		Bilan 2016 CCPMG	Budget 2017		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
Rapport VII - 10	CIAS	- 14 094,86 €	15 202,00 €		- 15 202,00 €

Récapitulatif financier Fonctionnement et investissement

		Bilan 2016	budget 2017		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 01	PÔLES SANTÉS	- 34 653,60 €	585 711,38 €	437 178,00 €	- 148 533,38 €
Rapport VII - 02	MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 20 224,58 €	87 246,00 €	45 241,00 €	- 42 005,00 €
Rapport VII - 03	CENTRE ADMINISTRATIF	20 810,43 €	50 125,00 €	54 800,00 €	4 675,00 €
Rapport VII - 04	ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05	MISSION LOCALE 53	- 8 792,21 €	9 149,00 €		- 9 149,00 €
Rapport VII - 06	CIDFF	- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €
Rapport VII - 07	JARDIN FLEURI	- 9 050,00 €	9 081,00 €		- 9 081,00 €
Rapport VII - 08	Sud Mayenne Précarité	- €	- €		- €
Rapport VII - 09	FNATH	- €	- €		- €
Rapport VII - 10	CIAS Meslay-Grez	- 14 094,86 €	15 202,00 €		- 15 202,00 €
TOTAL		- 98 942,82 €	789 452,38 €	537 219,00 €	- 252 233,38 €

Récapitulatif financier Fonctionnement + remboursement de capital d'emprunt

		Bilan 2016	Budget 2017		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 01	PÔLES SANTÉS	- 22 554,98 €	156 075,00 €	129 428,00 €	- 26 647,00 €
Rapport VII - 02	MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 27 573,86 €	86 994,00 €	45 200,00 €	- 41 794,00 €
Rapport VII - 03	CENTRE ADMINISTRATIF	20 810,43 €	50 125,00 €	54 800,00 €	4 675,00 €
Rapport VII - 04	ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05	MISSION LOCALE 53	- 8 792,21 €	9 149,00 €		- 9 149,00 €
Rapport VII - 06	CIDFF	- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €
Rapport VII - 07	JARDIN FLEURI	- 9 050,00 €	9 081,00 €		- 9 081,00 €
Rapport VII - 08	Sud Mayenne Précarité	- €	- €		- €
Rapport VII - 09	FNATH	- €	- €		- €
Rapport VII - 10	CIAS Meslay-Grez	- 14 094,86 €	15 202,00 €		- 15 202,00 €
TOTAL		- 94 193,48 €	359 564,00 €	229 428,00 €	- 130 136,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT VII-01 – Pôles de Santé Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les travaux d'agrandissement et d'aménagement sur les deux sites du pôle santé
- Valide le rapport budgétaire présenté et les inscriptions budgétaires proposées

RAPPORT VII-02 – La maison de services au public

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de l'arrêt du fonctionnement de la borne mutualisée CCPMG
- Autorise la labellisation point d'accès aux droits en partenariat avec le CDAD
- Valide l'accueil des permanences solidarités du Conseil Départemental
- Valide le budget prévisionnel 2017
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-03 – Centre administratif de Grez-en-Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les écritures budgétaires

RAPPORT VII-04 – L'aide à domicile en milieu rural

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la subvention annuelle à 32 638 €
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-05 – La mission locale 53

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les écritures budgétaires et la subvention de 8 549 €
- Autorise le Président à négocier les termes de la convention et à signer la dite convention de partenariat

RAPPORT VII-06 – Centre d'information sur les droits des femmes et des familles CIDFF

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la subvention à 300 € pour 2017

RAPPORT VII-07 – L'association Jardin Fleuri

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les écritures budgétaires

RAPPORT VII-08 – Sud Mayenne Précarité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du dossier

RAPPORT VII-09 – FNATH

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du dossier

RAPPORT VII-10 CIAS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les écritures budgétaires

Dossier N°4 – Rapports budgétaires commission tourisme

Rapporteur, Didier Gendron, Vice-président en charge de la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission tourisme, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

ACTIONS : Sites d'hébergements touristique intercommunaux

A – *Ambition du programme*

- Gérer un volume de lits touristiques minimum sur le territoire permettant de créer une offre touristique conséquente à l'échelle départementale
- Maintenir une dynamique d'animation et accroître l'activité économique.

B - *OBJECTIFS POUR 2017*

- Développer la fréquentation des sites d'hébergements touristiques
- Redynamiser l'offre touristique du camping de Villiers-Charlemagne par l'obtention d'un classement 3 étoiles et du label « Accueil vélo »
- Dynamiser les ventes sur le village de Bouère en redéfinissant l'offre commerciale
- Développer l'organisation et l'attractivité de la base de loisirs
- Maintenir les équipements en parfait état de fonctionnement
- Donner les moyens humains et matériels à chaque structures afin d'être en mesure de fournir une prestation d'accueil de qualité, tout en recherchant une optimisation des moyens par une synergie renforcée entre les sites.

C - *MOYENS MIS EN ŒUVRE*

- Programme d'entretien et d'équipement des structures.
- Le vote des tarifs des différentes prestations des sites (hébergement, activités, animations)

Rapport II - 01

BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LA CHESNAIE

1- Fréquentation des hébergements et Chiffre d'affaire de la base

L'année 2016 s'est caractérisée par :

La fin de la fréquentation des locatifs du site par les ouvriers de la LGV qui a engendré une chute des nuitées et du taux d'occupation.

Une fréquentation des emplacements nus stable.

Taux d'occupation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
chalets	42%	52%	61%	72%	60%	54%	51%
Mobilhomes				45%	58%	66%	54%
Camping	6%	9%	15%	32%	11%	9%	9%
							Camping (11 emplacements) 41%

Avec un taux d'occupation de 54 % sur l'année, et un chiffre d'affaires de 7 330€ annuel par mobil home, nous sommes au-delà de l'objectif financier fixé (5 100 €) pour un amortissement sur 7 ans.

A noter que la clientèle touristique représente 38% de la clientèle sur l'année (24 % en 2015), et 52% sur la période avril à août, contre 42,5 % en 2015.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
	180 001,68 €	158 192,09 €	185 725,18 €	150 800,00 €	172 939,09 €	160 000,00 €
Total prestation "Hébergement" (HT)	153 648,83 €	140 940,58 €	165 674,95 €	130 000,00 €	141 901,24 €	136 000,00 €
Bungalows	74 852,41 €	67 523,26 €	73 276,33 €	60 000,00 €	68 660,00 €	65 000,00 €
Mobilhomes	37 515,18 €	43 823,81 €	60 776,15 €	50 000,00 €	58 619,00 €	55 000,00 €
CAMPING	31 301,38 €	22 852,63 €	7 032,52 €	5 000,00 €	6 730,02 €	8 000,00 €
Rbt frais	9 979,86 €	6 740,88 €	24 589,95 €	15 000,00 €	7 892,22 €	8 000,00 €

2 - Tarifs des prestations d'activités et de la cafétéria

il est proposé d'augmenter les tarifs 2016 de 2% (arrondi) pour l'ensemble des tarifs des prestations d'activités.

Il est proposé de supprimer la prestation location de planche à voile (matériel obsolète et aucune demande) ainsi que la location de vélo (contrainte trop importante et peu de demande).

Après l'augmentation en 2016 des tarifs "boissons" (de 1.90 à 2.00 € pour les produits en canette), il est proposé de conserver ces tarifs et de suivre les préconisations des distributeurs pour les tarifs des produits de la cafétéria (glaces, boutique et snacking)

3 – Fonctionnement

3.1 Personnels

Comme les années précédentes, **il sera fait appel à des personnels saisonniers** pour assurer la saison (accueil, cafétéria et entretien des locaux et du site) au côté de Carole Alvarez, permanente. **Un surveillant de bain sera recruté pour l'été. Il est proposé de prolonger le contrat BNSSA jusqu'au 03/09, afin de coller au calendrier 2017.**

Les agents du service technique interviennent sur l'entretien des espaces verts, base de loisirs, camping et bungalows, swingolf et chemin piétonnier « La Chesnaie-Meslay-du-Maine ».

En 2016, l'entretien des espaces verts du site a représenté environ 3100 h, dont 650h pour le swingolf et 400 h d'entretien pour les bâtiments.

3.2 Centrale de réservation

Depuis janvier 2014, la centrale de réservation Gîte de France assure la commercialisation de nos hébergements labélisés.

Les chalets situés à Arquenay et au Bignon du Maine ne sont pas labélisés "Gîtes de France". Pour prétendre à ce label, il faudrait engager des travaux de rénovation des cuisines, wc et salles d'eau.

Aussi, ces chalets ne sont pas commercialisables par la centrale de réservation "Gîtes de France". Nous avons mis en place, depuis 2013, des conventions de location "sous sein privé" pour les locations de longue durée (chantier LGV), mais ce type de contrat est inapproprié pour la location touristique

Il est proposé, pour 2017, de mettre en place des contrats type de location touristique, et d'assurer en direct la commercialisation et la vente de ces hébergements

4 - SwinGolf

En 2016, l'association a développé une nouvelle activité, le FootGolf.

La remise en place d'une convention de gestion du site entre la collectivité et le nouveau bureau du club doit intervenir en 2017 . De nouvelles solutions ont été mise en place pour assurer une qualité de jeu optimale grâce à une tonte du parcours adéquate. Une tondeuse à green a été achetée en 2016.

5 - Voile

En 2011, la convention a été dénoncée par courrier en date du 16 mai 2011.

En 2014, l'association a cédé la quasi-totalité de son matériel à un club de voile de la région.

Aujourd'hui, seuls quelques matériels restent encore stockés.

Achat et investissements 2017

Opération n°11 - **Pour les besoins de fonctionnement de la base, il est proposé de provisionner 750 € le remplacement de matériels et d'une machine à laver, ce matériel arrivant en fin de vie.**

Le remplacement de jeux d'enfant (balançoire) a été effectué en fin d'année. Budgété sur 2016, il sera payé en 2017

Opération n°27 – En matière d'organisation de la base, **il est proposé le renforcement de la signalétique pour 1700€**

Opération n°51 – En matière de réhabilitation de bâtiments, **en 2016, pour conserver une offre limitée à une dizaine d'emplacements nus, un bloc sanitaire préfabriqué a été installé en lieu et place de l'ancien.**

Pour 2017, il est proposé de prolonger le toit pour améliorer l'abri au dessus de l'espace vaisselle, et de compléter l'équipement par une prise d'eau extérieure et un point vidange cassette de toilette caravane pour 2000 €

Achat et investissements 2017

Opération 50 – voirie .**La voirie desservant les chalets est enduite de falun. Ce falun se transforme en pâte collante lorsqu'il pleut et génère beaucoup de poussière par temps sec. Il est proposé de remplacer ce falun par un revêtement plus adéquat.**

La proposition chiffrée englobe l'ensemble du projet de voirie.

Le dossier sera affiné afin de trouver les meilleures solutions au meilleur coût



L'entrée de la base de loisirs pose un problème en terme de sécurité pour l'accès aux sanitaires depuis la plage.

Il est proposé de mettre en test pendant l'été un nouveau plan de circulation afin de limiter la



Aire de stationnement "Camping-car" – opération n°13.

En 2015, dans le cadre de la labellisation "Parcours pêche" du plan d'eau, l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-car a été réalisée, **finalisée par une signalétique en 2016.**

Bilan : 10 994,56 €

Parcours permanent d'orientation Opération n°50 -

En 2014, la fédération départementale de course d'orientation a accompagné la communauté de communes dans la mise en place d'un parcours d'orientation permanent. Ce parcours est aujourd'hui implanté. Bilan : 3880,87 €

9.8 Hébergement Chalets

Il sera envisagé, en 2017, un plan de rénovation, notamment des espaces douches des chalets pour démarrage en 2018

En effet, un certain nombre de cabines de douche commence à montrer des signes de faiblesse, avec un risque de fuite d'eau pouvant endommager la structure des chalets.

		Espace 'Loisirs'	Camping	Chalets	swin	Total
2011	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	94 454,49	25 020,95	32 314,73	16 624,35	172 896,24
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	24 497,88	12 285,30	58 450,09	0,00	97 290,37
	Rembt Capital	3 489,49				3 489,49
	BILAN FONCTIONNEMENT	-73 446,10	-12 735,65	26 135,36	-16 624,35	-79 095,36
			13 399,71			
2014	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	102 403,00	80 384,05		20 224,09	203 011,14
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	31 543,44	141 490,53			173 033,97
	Rembt Capital	3 625,56				3 625,56
	BILAN FONCTIONNEMENT	-74 485,12	61 106,48		-20 224,09	-33 602,73
2015	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	101 802,34	81 860,88		16 429,99	200 093,21
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	21 713,93	167 332,03			189 045,96
	Rembt Capital	3 649,64				3 649,64
	BILAN FONCTIONNEMENT	-83 738,05	85 471,15		-16 429,99	-14 696,89
2016	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	110 940,81	74 983,38		16 697,80	202 621,99
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	28 926,71	140 003,35			168 930,06
	Rembt Capital	3 660,03				3 660,03
	BILAN FONCTIONNEMENT	-85 674,13	65 019,97		-16 697,80	-37 351,96

Rapport II - 02

VILLAGE VACANCES NATURE ET JARDIN À BOUÈRE

1 - Personnels

Christophe Charrier, jardinier / animateur intervient à 50% de son temps après avoir intégré, en 2014, le service « prévention déchets »

En 2017, l'objectif de limitation de l'intervention de personnels saisonniers reste de mise. Le poste d'hôte(sse) d'accueil saisonnière comprend une part d'intervention dans le jardin (arrosage...).

La synergie la Chesnaie-Bouère permet de limiter l'appel à des personnels saisonniers en début de saison. L'intervention de Cécile a représenté près de 180 heures sur le site de La Chesnaie compensée en partie par l'intervention de Carole (La Chesnaie) sur Bouère pour près de 50 heures.

En 2017, Cécile est passé sur un emploi à 80%. Des solutions de synergie plus forte avec le village vacances et pêche seront recherchées afin d'assurer les prestations sur les sites de Bouère et La Chesnaie.

Le service technique intervient pour la partie entretien des bâtiments et aide à l'entretien paysagers du site. Ces interventions ont représenté un volume de 300 h.

6- Investissements, aménagements et entretien des équipements

Acquisition de matériel - Opération n°17 :

Afin de maintenir l'équipement au niveau, l'achat de matériel est nécessaire, soit dans le but de suivre la demande client, soit pour optimiser le fonctionnement du village.

Pour 2017, il est proposé de provisionner 1500 € pour le remplacement de tables de cuisson, de literie, et de petit électroménager,

Il est également prévu

- **La remise en peinture des porte en bois des chalets pour 1800 €**
- **La remise en peinture des chambres des chalets 2 et 3 pour 2330 €**
- L'achat revente d'une fraise pour 35 € (935,00 – 900,)**

Il sera établi, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation des chalets (peinture, salle d'eau, espace kitchenette)

Terrasses - Opération n°53

Les terrasses des chalets, très détériorées, ont été reprises en 2016.

Cette opération, initialement programmée en 2015 n'a été réalisée en septembre 2016 pour un montant de 12634,50 €

Signalisation - Opération n°27

La visibilité du village de gîtes, depuis la route, n'est plus efficace. Pour 2016, il est proposé de refaire le panneau d'accès et d'investir dans un jeu de mats et drapeaux pour marquer l'entrée du site, ainsi que de mettre à jour les panneaux existant pour 2090 €

Opération X - Voirie

il est prévu de recharger en gravier le tour des chalets et de traiter la voirie du site.

La proposition faite par le service technique devra être affinée au regard des choix de matériaux. Il est proposé d'inscrire la prévision la plus haute, soit 30 000 € mais d'affiner le dossier.

Inscrit au budget fonctionnement

La rénovation des portes en bois des 11 chalets pour 1782 €

La remise en peinture des chambres de 2 chalets pour 2328,52 €

Aménagement du site

Comme le préconise l'étude réalisée par Mayenne tourisme, la mise en place d'une prestation "baignade" pourrait être un levier très important pour drainer une clientèle touristique sur le site.

Il est proposé de mettre à l'étude ce dossier, afin d'évaluer les coûts de construction, mais aussi l'ensemble des coûts et contraintes de fonctionnement.

Rapport II - 03

CAMPING INTERCOMMUNAL À VILLIERS CHARLEMAGNE

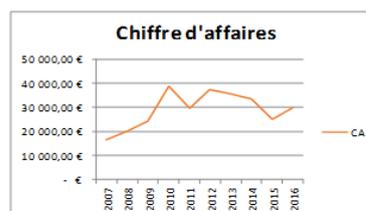
1 - Bilan et statistiques de fréquentation

Une certaine baisse d'activité hors saison, surtout sur la fin d'année, mais une saison estivale plutôt correcte pour un bilan global en légère hausse avec 2334 nuitées réalisées en 2016, un taux d'occupation de 35,98 %

2 – Chiffre d'affaires

Un chiffre d'affaires de 30074 € en légère hausse .

Le poids de l'accueil ouvrier est prépondérant dans la constitution du chiffre d'affaires.



3 - Personnel

•La commune de Villiers-Charlemagne emploie un agent d'accueil à temps plein, et la communauté de communes emploie un agent d'accueil à temps sur un temps incomplet de 23h00 / semaine. Les 2 agents travaillent indifféremment à l'accueil et l'entretien du village et du camping. **Pour 2017, il est envisagé un remplacement pour cause de maternité.**

Un saisonnier est embauché en été pour aider aux tâches d'accueil.

Un animateur pêche, salarié de la fédération départementale de pêche, intervient en saison (150h en 2016, remboursées à la fédération).

Investissement, aménagements et entretien des équipements

Réalisations 2016

Emplacements camping :

- La rénovation de l'ensemble des portes en bois des sanitaires individuels.
- L'achat et l'installation de 2 tentes "bivouac" répondant à l'accueil des randonneurs du chemin de halage et de la Vélofrancette.

Accueil camping-car :

Installation d'un panneau de signalétique sur l'aire de service pour finaliser la construction et le fonctionnement.

Proposition de réalisations pour 2017

Sanitaires

Les intérieurs des sanitaires, bien qu'encore propres, nécessitent un rajeunissement. Il est proposé de réaliser cette opération sur plusieurs années. Coté sanitaire : mise en place d'un plan vasque en remplacement des lavabos, avec tablette et éclairage miroir, traitement des murs en plaques type Polyrey (étanchéité), faux plafond.

Il sera établi, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation des chalets (peinture, salle d'eau, espace kitchenette).

Emplacements

Remise en service des drainages naturels du site pour 3060 €

Accueil

Mise en place d'un téléphone portier d'urgence pour 1100 €

Remplacement de matériel (réfrigérateurs) pour 400 €

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS (fonctionnement + capital)

SYNTHESE - Site d'hébergement		Bilan 2016	Budget 2017		
Fonctionnement et rembt capital, hors amortissements.			Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes
Récapitulatif des actions					
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-32 933,20 €	213 109,00 €	160 190,00 €	-52 919,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-49 249,36 €	166 575,00 €	104 016,00 €	-62 559,00 €
Rapt III - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-16 001,22 €	41 534,00 €	30 733,00 €	-10 801,00 €
Total Budget tourisme		-98 183,78 €	421 218,00 €	294 939,00 €	-126 279,00 €

(fonctionnement + investissements)

E - Site d'hébergement (Fonctionnement + inve		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions			Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-92 826,82 €	281 159,00 €	219 789,00 €	-61 370,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-61 825,93 €	184 190,00 €	118 006,00 €	-66 184,00 €
Rapt III - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-24 646,22 €	51 346,00 €	34 112,00 €	-17 234,00 €
Total Action Sites d'hébergements touristique intercommunaux		-179 298,97 €	516 695,00 €	371 907,00 €	-144 788,00 €

II - ACTIONS : Accueil, information et promotion touristique

A - AMBITION DU PROGRAMME

- Renseigner et informer les touristes sur l'ensemble de l'offre présente sur le territoire en matière d'hébergement, de restauration et d'animation. Faire connaître et rendre lisible cette offre au niveau départemental et national

B - OBJECTIFS POUR 2017

- Inscrire la présence du territoire et de ses offres sur Internet
- Communiquer notre offre directement vers des clientèles cibles
- Maintenir les partenariats avec le Territoire d'Action Touristique Sud Mayenne (TAT), Mayenne Tourisme

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Continuité de l'action de l'office de tourisme intercommunal du Pays de Meslay-Grez
- Continuité des actions menées dans le cadre de Sud Mayenne Tourisme

Rapport II – 10

OFFICE DE TOURISME

Les missions obligatoires assurées par la collectivité (accueil renseignement - Julien Clermont - Promotion Didier LAURENT)

En 2016, une nouvelle carte du patrimoine du Pays de Meslay-Grez a été réalisée et sera rééditée à 1000 exemplaires pour 2017

Pour 2017 :

- Les animations ‘mardis à thème’ seront organisées par la communauté de communes **Depuis 3 ans, nous constatons une bonne fréquentation du nombre de visiteurs aux « Mardis à thème » : plus de 300 personnes ont participé aux visites proposées par l’Office de tourisme en 2016**

Des randonnées sont organisées en partenariat avec l’association des “Baladins du moulin”

- Vente de paniers gourmands
- Promotion du territoire via l’agenda culturel pour 2000€

L’office de tourisme fait la promotion de ses activités via l’agenda culturel et partage les frais de réalisation avec les autres services présents dans cette publication (culture et jeunesse)

Rapport II - 09

PROMOTION INTERCOMMUNALE

Via les sites Internet des 3 villages, les sites Internet de sud Mayenne Tourisme, de Mayenne Tourisme, de la Communauté de communes et des partenaires.

Via la distribution de nos brochures

Pour 2017 :

- **Achats d’espaces et d’insertions sur les portails touristiques Internet 5420 € (ces insertions sont affectées aux budgets de chaque village)**
- **Réédition des plaquettes de présentation des 3 sites**

Rapport II - 08

TERRITOIRE D’ACCUEIL TOURISTIQUE

Maintenir le partenariat avec les collectivités de Château-Gontier et de Craon au sein du Territoire d’action Touristique pour 25645€

Fin 2014 et début 2015, les 3 entités ont eu de nombreux échanges relatifs à l’opportunité de continuer l’association au vu des diminutions des subventions accordées d’une part, de la répartition de l’apport budgétaire de chacune des collectivités d’autre part.

Pour 2016 et 2017, il a été convenu que le montant de l’apport budgétaire resterait inchangé.

Une nouvelle négociation devra avoir lieu en 2017.

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS (fonctionnement + investissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	25 645,00 €	0,00 €	-25 645,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 953,93 €	19 170,00 €	400,00 €	-18 770,00 €
Total Action Accueil touristique		-43 598,93 €	44 815,00 €	400,00 €	-44 415,00 €

III - ACTIONS : Sites de visites et d'activités

A - AMBITION DU PROGRAMME

Proposer un accueil de qualité sur les sites naturels touristiques par l'entretien des espaces verts et des bâtiments, une signalétique adéquate et la sécurisation des sites et bâtiments.

Promouvoir le petit patrimoine et proposer des visites de qualité sur les sites intercommunaux en renforçant leur animation.

B - OBJECTIFS POUR 2015

Conforter les actions d'animations entreprises sur les sites du moulin cavier et de Maisoncelles-du-Maine

Développer la signalétique randonnée

Maintenir les programmes d'entretien des sites naturels et des patrimoines intercommunaux

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport II - 04

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE

Application de la convention de partenariat pour la gestion du site

Accompagnement de l'activité du site : suivi du comité de pilotage

L'accompagnement dans le projet de développement du site pour les années 2012 à 2016 vers un site labélisé "Refuge LPO"

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE

Évolution 2017 : Suspension de l'activité "base de loisirs"

L'expérience de professionnalisation du site en 2015 a été une réussite, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Malheureusement, l'auto-entrepreneuse, pour raison de départ de la région, a fait savoir qu'elle ne poursuivrait pas en 2016.

Les dirigeants de l'association, faute de n'avoir pu trouver un candidat pour la reprise de l'activité, ont décidé de suspendre pour l'année 2016 l'activité "base de loisirs scientifique et camps de jeunes".

L'association a continué son activité "club" et proposé en été des "soirées aux étoiles" et des soirées d'observation 1 vendredi par mois.

Pour 2016, l'association présente un bilan d'exercice en déficit de 1185.47 €. Ce déficit ne sera pas couvert par la collectivité, l'activité Base de loisirs scientifique n'ayant pas eu lieu.

L'association a engagé certains frais, notamment pour le nouveau cadran solaire. Elle dispose également d'un stock important de consommables d'animation pour subvenir aux besoins de 2017.

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE

Projet de l'association pour 2017 :

Afin de relancer l'activité "base de loisirs scientifique et camps de jeunes", l'association, en 2016, s'est portée candidate pour la France dans un projet européen qui se nomme EcoStars, en réponse à un AMI repéré par Mme Moreau de Laval Technopole. Ce projet serait de nature à permettre de financer l'action de M53.

Si le projet est définitivement validé par la commission européenne (printemps 2017), il conviendra de voir comment la CCPMG pourra au mieux accompagner l'association. Dans ce cadre, la convention pourrait évoluer.

Les activités de M53 pourraient commencer en septembre 2017 si l'avis est favorable.

Projet du Pays de Meslay-Grez

Pour 2017, aucun investissement n'est envisagé. Par contre, des travaux d'entretien des façades et des boiseries seront nécessaires (budget fonctionnement)

Rapport II - 05

MOULIN CAVIER À GREZ EN BOUÈRE

En 2016, une aile du moulin cavier de Grez-en-Bouère s'est rompue, entre le vendredi 19 Août, date de la dernière visite commentée, et le mardi 23 Août où nous avons été alertés.

Par délibération du bureau du 03 octobre 2016, une recherche de subvention auprès des organisme en charge des compétences "patrimoine" a été entreprise.

Par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2016, le projet de rénovation du moulin a été validé ainsi que le plan de financement.

Depenses			Recettes		
	Montant Hors Taxes	TTC		Taux	
Entreprise PAILLARD			DRAC	35%	23 167,69 €
Mise en sécurité	1 005,45 €	1 206,54 €	Région	20%	13 238,68 €
Démontage	1 572,09 €	1 886,51 €	Département	30%	19 858,02 €
Entreprise CROIX					
Renovation ailes et arbre moteur	60 637,85 €	72 765,42 €	FCTVA		13 030,00 €
Rénovation échelle	2 978,01 €	3 573,61 €			
	66 193,40 €	79 432,08 €			69 294,39 €

Reste à charge communauté de communes	10 137,69 €
---------------------------------------	--------------------

Pendant l'été, Christophe CHARRIER a assuré les visites (un après midi par semaine soit 14h au total) . Pour 2017, cette disposition sera reconduite, et les visites de groupes assurées par Christophe, selon disponibilité.

Rapport II - 06

RANDONNEES

Soutien aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours pour l'entretien des chemins de randonnée pour un montant de 7 840 €

Pour 2017, il est à prévoir que certaines communes vont faire évoluer leur réseau de chemins inscrits au PDIPR, soit du fait de rachats ou d'échanges de terrain, soit du fait des modifications de cheminements liés à l'impact de la LGV. Le fonds de concours pourrait être amené à évoluer. Pour rappel, les demandes d'inscriptions de chemins au PDIPR sont une démarche incombant aux communes.

Subvention à l'association des randonneurs pour 700 €.

Programme d'actions 2017:

- Définition (Redéfinition) d'itinéraires de qualité.
- Finalisation du fléchage et balisage des circuits du Pays de Meslay-Grez.
- Mise en place du plan de la signalétique pour le maillage des boucles de randonnées, en cohérence avec le territoire de Château-Gontier et des Coëvrons.

Depenses		Recettes	
	Montant Hors Taxes	TTC	
Matériel (fléchage)	33 333,00 €	40 000,00 €	Région CPER 8 195,00 €
			FCTVA 6 562,00 €
	33 333,00 €	40 000,00 €	14 757,00 €

Reste à charge communauté de communes	25 243,00 €
---------------------------------------	-------------

RANDONNEES

Pour bénéficier de la dynamique "la Loire à vélo", la mise en place d'une signalétique vélo partant du chemin de halage pour rejoindre l'itinéraire "La Sarthe à vélo" à Sablé via le camping de Villiers Charlemagne et le Village "Nature et jardins" de Bouère sera étudiée.

Rapport II - 07

FORET DE BELLEBRANCHE

Après plusieurs années de rupture, de nouveaux contacts ont été établis avec la nouvelle équipe de l'ONF.

Dans le cadre du projet de maillage des circuits de randonnées du territoire, un rendez-vous avec le nouvel agent ONF a eu lieu en décembre 2016.

L'autorisation a été acquise pour effectuer un balisage pédestre et VTT en forêt. L'ONF interviendra pour la sécurisation de ces circuits, de leur entretien ainsi que pour la pose d'un fléchage et de bornes de balisage, le mobilier étant fourni par la collectivité.



Rapport II - 11

SIGNALETIQUE INTERCOMMUNALE

En 2014, la mise à jour des visuels des panneaux touristiques dans les communes a été finalisée.

Pas de projet pour 2017

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS (fonctionnement + investissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE de l'ACTION		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-5 439,12 €	5 498,00 €	748,00 €	-4 750,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	17 592,13 €	77 508,95 €	46 396,70 €	-31 112,25 €
Rapt II-06	Randonnées	-15 282,90 €	48 864,00 €	15 081,00 €	-33 783,00 €
Rapt II-07	Fôret de Bellebranche	1 226,14 €	3 727,00 €	1 227,00 €	-2 500,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	0,00 €	1 623,00 €	1 623,00 €	0,00 €
Total Action Sites de visite		-1 903,75 €	137 220,95 €	65 075,70 €	-72 145,25 €

IV - ACTIONS : Développement touristique

A - AMBITION DU PROGRAMME

- Accompagner, informer, professionnaliser les acteurs privés ou publics du tourisme et rechercher les axes de progrès du territoire en étant à l'écoute du marché.

B - OBJECTIFS POUR 2015

Conforter les actions d'accompagnement de porteurs de projet d'hébergement du secteur privé

- Professionnaliser l'accueil sur les sites de visite privés ou publics
- Être en vigilance sur les évolutions du marché du tourisme et des attentes des vacanciers.
- Améliorer les échanges entre les différents sites et les différents partenaires

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Rencontre des porteurs de projet sur sites et soutien dans leurs démarches
- Visite des sites ouverts au public et mesure de la qualité des prestations
- Participation aux travaux du Territoire d'Action Touristique Sud Mayenne
- Participation aux réunions d'informations et travail en réseau avec les instances touristiques

Rapport II - 12

COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS
(fonctionnement + investissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-12	Coordination & développement	-46 572,12 €	45 952,00 €	1 784,00 €	-44 168,00 €
Total Action Développement		-46 572,12 €	45 952,00 €	1 784,00 €	-44 168,00 €

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

SYNTHESE - Fonctionnement et rembt capital, hors amortissements.		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-46 199,29 €	213 109,00 €	160 190,00 €	-52 919,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-80 702,08 €	166 575,00 €	104 016,00 €	-62 559,00 €
Rapt II - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-19 757,33 €	41 534,00 €	30 733,00 €	-10 801,00 €
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-4 691,12 €	4 750,00 €	0,00 €	-4 750,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	17 592,13 €	900,00 €	0,00 €	-900,00 €
Rapt II-06	Randonnées	-15 282,90 €	8 540,00 €	0,00 €	-8 540,00 €
Rapt II-07	Forêt de Bellebranche	1 226,14 €	2 500,00 €	0,00 €	-2 500,00 €
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	25 645,00 €	0,00 €	-25 645,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 953,93 €	19 170,00 €	400,00 €	-18 770,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	1 623,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-12	Coordination & développement	-45 265,12 €	43 541,00 €	0,00 €	-43 541,00 €
Total Budget tourisme		-235 055,50 €	526 264,00 €	295 339,00 €	-230 925,00 €

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

SYNTHESE BUDGETAIRE (fonct. + Invest.)		Bilan 2016	Budget 2017		
Récapitulatif des actions		Résultats CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-92 826,82 €	281 159,00 €	219 789,00 €	-61 370,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-61 825,93 €	184 190,00 €	118 006,00 €	-66 184,00 €
Rapt II - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-24 646,22 €	53 179,00 €	35 945,00 €	-17 234,00 €
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-5 439,12 €	5 498,00 €	748,00 €	-4 750,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	17 592,13 €	77 508,95 €	46 396,70 €	-31 112,25 €
Rapt II-06	Randonnées	-15 282,90 €	48 864,00 €	15 081,00 €	-33 783,00 €
Rapt II-07	Forêt de Bellebranche	0,00 €	3 727,00 €	1 227,00 €	-2 500,00 €
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	25 645,00 €	0,00 €	-25 645,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 953,93 €	19 170,00 €	400,00 €	-18 770,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	0,00 €	1 623,00 €	1 623,00 €	0,00 €
Rapt II-12	Coordination & développement	-46 572,12 €	45 952,00 €	1 784,00 €	-44 168,00 €
Total Budget tourisme		-272 599,91 €	746 515,95 €	440 999,70 €	-305 516,25 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport II - 01- LA CHESNAIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées
- Valide l'emploi d'un BNSSA jusqu'au 03 septembre 2017
- Autorise le président ou le vice président à signer une nouvelle convention à intervenir avec le Swin Club de Meslay-du-Maine
- Valide les tarifs des activités et prestations de la base de loisirs
- Valide la mise en place de contrats de location saisonnière pour les hébergements touristiques
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 02 VILLAGE VACANCES INTERCOMMUNAL NATURE ET JARDIN À BOUÈRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Valide l'étude de commercialisation, et autoriser le président ou le vice-président à déposer des demandes subventions auprès des organismes référents.
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 03 CAMPING INTERCOMMUNAL A VILLIERS-CHARLEMAGNE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise la démarche d'un reclassement du camping aux normes 3 étoiles.
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 04 SITE DE L'OBSERVATOIRE A MAISONCELLES-DU-MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 05 MOULIN CAVIER

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 06 - RANDONNEE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 07 - FORET DE BELLEBRANCHE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 08 - TAT SUD MAYENNE TOURISME

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 09 - PROMOTION TOURISTIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport

Rapport II - 10 - OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 11 - SIGNALÉTIQUE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autorise le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Rapport II - 12 COORDINATION ET DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valider le présent rapport et les inscriptions budgétaires proposées:
- Autoriser le président ou le vice-président à signer les devis et tout document inhérent au présent dossier

Dossier N°5 – Rapports budgétaires commission Energie et développement durable

Rapporteur, Jean-François Lassalle, Vice-président en charge de la commission énergie et développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission énergie et développement durable, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

ACTIONS : ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A - Ambition du programme

- Favoriser un aménagement et un développement durable du territoire
- Mettre en œuvre une politique Habitat incitative afin d'encourager les économies d'énergie ainsi que la rénovation de logements contribuant ainsi à l'accueil de nouveaux habitants
- Mettre en place un programme local de l'habitat et un schéma local de transport

B - Objectifs 2017

- Accompagnement par la CCPMG du projet de méthanisation
- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Programme Leader 2015-2020 ainsi que des appels à projet pour TEPCV
- Elaboration d'un PLH et d'un Schéma local de transport à l'échelle du territoire en parallèle du PLUi
- Mise en place d'un nouvel avenant au PIG Habitat et poursuite des permanences mises en place dans le cadre du Point Relais Info Services

C - Moyens mis en œuvre

Rapport VIII – 01

TERRITOIRE À ENERGIES POSITIVES (TEPOS) OU TERR'INNOV

Depuis 2013, la CCPMG travaille en partenariat avec Engie à la mise en place d'une stratégie énergétique territoriale Globale autour des thématiques de production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, sobriété énergétique, flux énergétique et mobilité. Une feuille de route a été établie et fait l'objet d'un suivi régulier autour de 2 axes :

- Produire
- Economiser

PRODUIRE

- **Réseau de chaleur biomasse** : un projet avait été envisagé dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine à Meslay du Maine auquel il n'a pas été donné de suites. Une nouvelle étude pour une chaufferie bois ou granulés pourrait être menée dans un deuxième temps.

- Des projets de chaufferie bois ont été réalisés à Chéméré le Roi ou sont en cours de réflexion

- **Méthanisation** :

- **En 2016, la Communauté de communes** a décidé de devenir chef de file du projet de méthanisation et de s'appuyer sur le réseau d'agriculteurs déjà fédérés au sein de l'Association MG Agri Mertha élargie à d'autres agriculteurs susceptibles d'être intéressés en fonction des intrants nécessaires au bon fonctionnement de l'unité et à sa pérennité

- **Engie via sa filiale Engie Green**, conduit le développement du projet en prenant en charge une partie des coûts nécessaires (répartition avec le groupe d'agriculteurs à définir). Elle doit ainsi :

- Rencontrer les différents acteurs du projet pour connaître leurs attentes sur ce projet
- Confirmer, qualifier et diversifier le gisement en fonction des ressources disponibles et des besoins
- En fonction du gisement « challenger » les différents constructeurs susceptibles de mettre en place un projet de méthanisation sur ces bases sur le Pays de Meslay-Grez

- **Le CERFRANCE** a été mandaté par la Communauté de communes pour mettre à profit son expertise des projets de méthanisation en matière de faisabilité financière, d'impacts pour les agriculteurs et plus globalement, s'assurer que les hypothèses proposées par les constructeurs « challengés » par Engie sont réalistes et réalisables

- Avec cette organisation, la Communauté de communes a souhaité s'appuyer sur Engie/Engie Green pour la solidité du groupe et sa capacité à mobiliser des compétences techniques en interne pour réaliser un projet optimum. Engie souhaitant ensuite pouvoir participer financièrement au projet, cela renforce leur intérêt au même titre que celui des agriculteurs qui est de pouvoir avoir un projet « rentable ».

- La Communauté de communes attend du CERFRANCE qu'il analyse la pertinence du projet, sans être partie prenante au futur projet. Le CERFRANCE est gage également de crédibilité pour les agriculteurs impliqués en tant que garant de la protection des agriculteurs impliqués.

- Accompagnement du CERFRANCE = 15 000€HT avec une subvention obtenue de l'ADEME à hauteur de 70%, soit 10 500 €.

- Cette organisation a fait l'objet d'une présentation aux agriculteurs le 25 février 2016 lors de l'AG de MG Agri Metha.

- Depuis, un cahier des charges a été réalisé conjointement par Engie et le CERFRANCE permettant de challenger les constructeurs d'unités de méthanisation susceptibles d'être intéressés par le projet. 5 offres ont été déposées. Cette phase a permis à ce stade de recueillir des avis techniques, des coûts d'investissement et de fonctionnement spécifiques et confirme qu'il existe une solution technologique.

- Le montant total d'investissement est estimé à 5 millions d'euros (tout compris, des études à la mise en service de l'unité de méthanisation). Après analyse, c'est l'offre de PlanET qui a été retenue pour avancer sur le projet.

- Depuis, Engie et le CERFRANCE ont démarché les agriculteurs dans un rayon de 10 km environ autour de Meslay du Maine afin de constituer un groupe d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés pour être apporteur de biomasse dans le projet. 8 agriculteurs sont intéressés permettant ainsi de réunir le gisement suffisant pour lancer le projet. Une réunion doit prochainement avoir lieu avec ce groupe afin de lancer la suite des études.

- Le Territoire Energie Mayenne (ex-SDEGM) a fait connaître son intérêt pour ce projet et a fait part de son souhait d'être associé aux réflexions dans le cadre de sa mission de développement des énergies renouvelables

- **Eolien** :

- Le Buret (4 éoliennes) : projet développé par Energieteam. **Les travaux sont en cours, pour une livraison prévue du parc à l'été 2017**

- Bouère (5 éoliennes) : projet développé par Futures Energies/GDF Suez. La demande de permis de construire a eu lieu et n'a pas fait l'objet de recours. L'arrêté d'autorisation d'exploiter ICPE a été donné en mai 2014 et fait l'objet d'un recours depuis novembre 2014.

ECONOMISER

RAPPEL DES ACTIONS EN VISAGE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES MAIS DONT LA MISE EN ŒUVRE EST DIFFEREE

• **Efficacité énergétique des bâtiments industriels** : action test qui doit être menée avec l'entreprise EMSUR de Val du Maine

• **Efficacité énergétique des particuliers** : avec Engie développement d'une offre s'adressant aux familles non éligibles au programme « habiter mieux » permettant ainsi de compléter le dispositif incitatif mis en œuvre par la CCPMG pour la réhabilitation de l'habitat.

• Des échanges ont eu lieu avec Engie, cependant la communauté de communes ayant déjà une opération habitat en cours dans le cadre de son PIG, l'articulation à trouver entre les dispositifs n'a pas pu être trouvée pour le moment

• **Efficacité énergétique des bâtiments publics** : Engie au travers sa filiale a réalisé une analyse « énergétique » sur 5 bâtiments communaux. L'objectif était de proposer pour chacun des bâtiments, des pistes d'optimisation avec une logique de bon sens, dans un souci de confort et le respect de contraintes budgétaires (résultats de l'étude)

• Il en découle que chaque bâtiment doit faire l'objet de préconisations adaptées. L'amélioration du parc technique avec la mise en œuvre de solutions techniques simples et souvent peu onéreuses constitue le plus souvent une 1ère réponse efficace si les préconisations étaient rapidement mises en œuvre

• Plusieurs communes bénéficient d'un accompagnement du CEP concernant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments avec des préconisations leur permettant de réaliser simplement de premières économies. Cependant leur mise en œuvre reste inégale en fonction des communes. Quels moyens pour inciter ces communes à leur mise en œuvre ?

Avis de la commission :

- **La commission donne un avis favorable et valide l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées**

Rapport VIII – 02

LEADER

- **Leader 2015-2020** : C'est désormais la Région qui est la nouvelle autorité de gestion des Fonds européens. Candidature déposée par le Gal Sud-Mayenne qui été retenue et s'est vue attribuer une enveloppe de 1 651 000€.

- La maquette financière est la suivante :

Transition énergétique : 940 000 € : 70 %

- | | | |
|--|-----------|-----------|
| • Optimiser l'aménagement de l'espace | | 100 000 € |
| • Encourager une mobilité propre et alternative | 150 000 € | |
| • Généraliser la performance énergétique exemplaire dans le pat bâti public | | 530 000 € |
| • Valoriser les ressources locales pour développer les énergies renouvelable | 160 000 € | |

Solidarités territoriales : 366 000 € : 30 %

- | | | |
|---|-----------|-----------|
| • Accompagner à la transition numérique pour tous | 125 000 € | |
| • Soutenir une économie de proximité durable | | 125 000 € |
| • Accompagner les initiatives et dynamiques collectives | | 116 000 € |

• Coopération : 33 000 € (2 %)

• Ingénierie territoriale: 312 000 € (19 %) dont 220 000€ (70 %) dédiés à l'animation PCET/TEPOS

- **Appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte »** : 2 appels à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte » ont été lancés sur lequel le GAL Sud a candidaté et pour lesquels il a été retenu pour un montant de 2x 500 000€

• **Espace Info Energie** : mis en place depuis janvier 2011 sur Château-Gontier et à Meslay du Maine depuis septembre 2014 dans le cadre du Point Relais Info Service (tous les 15 jours le mercredi matin). Il assure une mission d'information des particuliers sur les questions d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. En 2016, le bilan fait apparaître qu'il y a eu 89 contacts

• **CEP vers les collectivités** : Mis en place courant 2011 avec Josselin POUSSET et Julien GLANGETAS depuis sept 2015 (soit 1,5 ETP au total), il a pour vocation d'accompagner les collectivités sur les questions d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

• 62 communes au total ont adhéré au CEP, dont 16 sur la Pays de Meslay - Grez (n'adhèrent pas Arquenay, Beaumont Pied de Bœuf, Le Bignon du Maine, Le Buret, Maisoncelles du Maine, Préaux et Ruillé Froid Fonds) . Le montant de l'adhésion est de 0,75 €/hab/an. Après trois ans de fonctionnement, les gains des communes déjà adhérentes varient de 4 à 26 %.

• **Rappel Plan Climat Energie Territorial validé le 14 mai 2013 à l'échelle du Sud-Mayenne**. Les fonds Leader et TEPCV sont mobilisés pour sa mise en place. Les actions prévues en 2017 sont :

- Projet alimentaire territorial durable du Sud-Mayenne
- Evaluation du PCET et engagement vers un PCAET (= Plan Climat Air-Energie Territorial)

• **Pour la réalisation de ces actions, 3 364.34 € ont été appelés par le GAL Sud (sur le budget 2017) pour les actions 2016. En 2017, il est proposé d'inscrire au budget la somme de 10 000€ (dont 1500 € pour l'EIE). Le GAL n'appellera que le montant utile à la réalisation de ses actions, toutes validées préalablement par le comité de pilotage**

Rapport VIII – 03

POLITIQUE LOGEMENTS

• **Plan Département de l'Habitat** : lancé en avril 2014 par le Conseil Départemental et l'Etat il a été validé fin 2015

• **Programme Local de l'Habitat** : Suite à la réalisation du SCOT, les élus communautaires ont souhaité se lancer dans l'élaboration d'un PLH afin notamment de permettre une programmation de logements neufs (locatifs sociaux) permettant de contribuer à l'attractivité du territoire.

• **Compte-tenu du projet d'élaboration d'un PLUi, il a été proposé de réaliser le PLH simultanément avec un appel d'offres commun. C'est le cabinet Citadia qui a été retenu avec comme co-traitant le cabinet MERCAT pour un montant de 31 570 € HT.**

• **Ce projet fait l'objet d'une subvention auprès de la Région dans le cadre du CPER pour un montant de 9 471 €.**

• Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	En €HT
Lot 1 : CITADIA	31 570,00 €
TOTAL	31 570,00 €
RECETTES	
Région-PLH	9 471,00 €
CCPMG	22 099,00 €
TOTAL	31 570,00 €

• **Point Rénovation Info Services** : Il s'agit du regroupement des 3 permanences le mercredi matin depuis septembre 2014 (Habitat et Développement 53 – Espace Info Energie et ADIL). A ce titre, une convention avec l'ADIL doit être signée pour 2 ans sous forme d'une subvention pour un montant de 1 800 €

• **Programme d'Intérêt Général** : Depuis mai 2012 la CCPMG a mis en place une opération habitat destinée à accompagner les travaux de rénovation énergétique de l'habitat

• **PIG 2012-2015**

	Plan de financement initial	REALISE				
		2012	2013	2014	2015	TOTAL
DEPENSES						
Suivi animation	81 123,00 €	12 388,56 €	27 029,58 €	31 624,93 €	10 170,00 €	81 213,07 €
Aides attribuées CCPMG	127 500,00 €	1 500,00 €	12 000,00 €	15 500,00 €	42 500,00 €	71 500,00 €
TOTAL	208 623,00 €	13 888,56 €	39 029,58 €	47 124,93 €	52 670,00 €	152 713,07 €
RECETTES						
Région	27 120,00 €	13 560,00 €	0,00 €	0,00 €	13 560,00 €	27 120,00 €
Etat	37 752,00 €	0,00 €	11 252,00 €	13 098,00 €	20 655,00 €	45 005,00 €
TOTAL	64 872,00 €	13 560,00 €	11 252,00 €	13 098,00 €	34 215,00 €	72 125,00 €
CCPMG-Bilan	143 751,00 €	328,56 €	27 777,58 €	34 026,93 €	18 455,00 €	80 588,07 €

PREVU	ATTRIBUE	PAYE	RESTE A PAYER	RESTE DISPONIBLE
127 500,00 €	71 500,00 €	65 000,00 €	6 500,00 €	56 000,00 €

• **Avenant 2015-2017**

PREVU	ATTRIBUE	PAYE	RESTE A PAYER	RESTE DISPONIBLE
60 000,00 €	37 695,00 €	13 500,00 €	24 195,00 €	22 305,00 €

	Plan de financement initial 2015-2017	REALISE		
		2015	2016	TOTAL
DEPENSES				
Suivi animation	65 760,00 €	9 360,00 €	32 760,00 €	42 120,00 €
Aides attribuées CCPMG	60 000,00 €	0,00 €	37 695,00 €	37 695,00 €
TOTAL	125 760,00 €	9 360,00 €	70 455,00 €	79 815,00 €
RECETTES				
Etat	35 860,00 €	0,00 €	16 530,00 €	16 530,00 €
TOTAL	35 860,00 €	0,00 €	16 530,00 €	16 530,00 €
CCPMG-Bilan	89 900,00 €	9 360,00 €	53 925,00 €	63 285,00 €

- Depuis le début de l'opération en mai 2015 :
 - Majoration FART : 50 dossiers instruits pour un montant de 25 000€
 - Aide CCPMG gain énergétiques de 25% : 11 dossiers instruits pour un montant de 10 695€
 - Aide logements vacants : 1 dossier instruit pour un montant de 2 000€
- Montant des travaux générés pour ces dossiers : 1 014 466€
- **Avenant 2017-2019** : Compte-tenu de l'intérêt de ce programme pour les habitants du territoire et de la dynamique mise en place, notamment avec l'organisation depuis septembre 2014 du Point Renovation Info Services il apparaît nécessaire de poursuivre le PIG et ainsi de signer un avenant avec l'Etat et SOLIHA. L'avenant d'une durée de 2 ans pourra être l'occasion d'ajuster le programme, d'un point de vu financier et en fonction des besoins constatés depuis la mise en place de ce dispositif
- **Suivi-Animation** : Afin de poursuivre l'accompagnement du programme durant les 2 années du nouvel avenant au PIG, il sera nécessaire de signer un avenant avec SOLIHA. Pour le budget 2017, 23 640€ restent à payer au titre de l'avenant en cours auquel a été ajoutée une enveloppe supplémentaire soit un total de 33 000€ pour prendre en compte un nouvel avenant. Des permanences d'information ont ainsi lieu tous les mercredis matin de 9h à 12h dans les locaux de la CCPMG.

Rapport VIII – 4

TRANSPORT ET MOBILITE

- Le Conseil Départemental de la Mayenne a validé son **Schéma Départemental du Transport et de la mobilité**. Les trois axes de travail proposés sont de :
 - Améliorer et diversifier les services proposés par le Conseil Départemental
 - Appuyer la problématique mobilité dans les politiques publiques
 - Un plan de communication partagé et relayé au niveau local
- **Réso AP**. L'AGEMA a souhaité mettre en place une solution de mobilité pour les personnes âgées du territoire du Pays de Meslay-Grez. Pour cela depuis 2015, elle s'appuie sur la structure d'appui RESO'AP qui est une association portée par la MSA. Après quelques mois de fonctionnement, la demande existe mais les bénévoles manquent
la Communauté de communes souhaite engager une réflexion sur un **Schéma Local de Transport de la Communauté de communes** qui s'appuiera sur 2 axes :
 - Améliorer la desserte des transports en commun
 - Développer les usages et mobilités douces
- Cette démarche a été engagée en même temps que celle concernant la mise en place d'un PLUi, ainsi qu'un PLH. Un appel d'offres commun a été réalisé et c'est le cabinet Citadia qui a été retenu avec comme co-traitant le cabinet MOBILIS pour un montant de 19 800 € HT.

DEPENSES	En €HT
Lot 1 : CITADIA/MOBILIS	19 800,00 €
TOTAL	19 800,00 €
RECETTES	
Etat-CPER	4 000,00 €
Région-SLT	5 940,00 €
ADEME	5 900,00 €
CCPMG	3 960,00 €
TOTAL	19 800,00 €

D – Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport VIII - 1	Terr'Inov	-111,91 €	15 000,00 €	10 500,00 €	-4 500,00 €
Rapport VIII - 2	Leader	-20 750,00 €	22 250,00 €	2 000,00 €	-20 250,00 €
Rapport VIII - 3	Politique Logement	-49 302,24 €	132 348,00 €	58 280,00 €	-74 068,00 €
Rapport VIII - 4	Transport et Mobilité	0,00 €	23 760,00 €	19 737,00 €	-4 023,00 €
TOTAL ACTIONS ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		-70 164,15 €	193 358,00 €	90 517,00 €	-102 841,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport VIII – 01 - TEPOS ou TERR'INNOV

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

Rapport VIII – 02 - LEADER

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

Rapport VIII – 03 - POLITIQUE HABITAT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un avenant au PIG pour la période 2017-2019.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un avenant au marché avec SOLIHA pour le suivi animation de l'avenant au PIG pour la période 2017-2019.
- Autorise le Président à déposer des demandes de subventions (Etat, Région, ...)

Rapport VIII – 04 - TRANSPORT ET MOBILITE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Dossier N°6 – Rapports budgétaires commission Voirie - Assainissement

Rapporteur, Jean-Luc Landelle, Vice-président en charge de la commission voirie-assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission voirie-assainissement, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport V – 02

TRAVAUX DE VOIRIE

Le montant total des dépenses de voirie s'élève depuis l'année 2004 à la somme de 873 124,22 euros TTC.

***Une consultation du marché de travaux de voirie a été lancée au cours du premier trimestre 2013. L'entreprise Eurovia avait été retenue. Il s'agissait d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2013 à 2016). Le marché Eurovia a été reconduit pour une dernière année en 2016 jusqu'au 13 mai 2017. Une nouvelle consultation doit être lancée, Un nouveau groupement de commandes sera proposé aux communes.**

- La Commission propose de lancer la consultation du marché de voirie et la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes.

Le programme 2017 porte sur la réfection :

***VC2 de Parné à Bazougers (section la Sèverie-limite Parné) soit le reste de la surface pour un montant de 25 500 € TTC**

***VC6 de Saint Loup du Dorat à Saint Brice (section RD 212-RD 28) pour un montant de 16 500 € TTC**

La VC4 de Préaux au Buret (section La Touche-La Rousselière) estimée à 6 500 € TTC pourrait être réalisée dans la mesure où la consultation des entreprises s'avérait favorable.

La Commission propose d'inscrire la somme de 43 500 € TTC au BP 2017 correspondant à ces travaux.

La Commission propose :

- d'inscrire la somme de 6 500 € TTC correspondant aux travaux de point à temps.
- d'inscrire la somme de 22 200 € TTC correspondant aux travaux « d'arasement, curage » et de reconduire le marché de l'entreprise REMON en 2017.

Cette enveloppe sera ajustée selon les interventions d'urgences nécessaires.

- d'inscrire la somme de 3 000 € TTC correspondant aux interventions d'urgences

***Mise à la disposition des communes d'enrobés à froid, de gravillons et de déchets de carrière en vue des reprises ponctuelles des voies. La Commission propose d'inscrire la somme de 1 500 € TTC.**

***Signalisation verticale et horizontale :**

Un marché regroupant 9 communes : Val du Maine (Ballée), Chémeré Le Roi, Cossé en Champagne La Bazouge de Chémeré, Le Bignon du Maine, Meslay du Maine, Saint Charles La Forêt, Saint Denis du Maine, Saint Brice et la CCPMG, a été attribué à l'entreprise Traçage Service. Un partenariat via le groupement avec le département sera mis en place en 2017.

La Commission propose :

*de prendre l'attache de l'entreprise LACROIX pour résoudre les anomalies constatées sur des panneaux relevant de « l'Office de Tourisme ».

*d'inscrire la somme de 1 500 € TTC au BP 2017.

***Achat de radars pédagogiques :**

Acquisition d'un radar pédagogique solaire et sur mât mobile pour un partage avec l'ensemble des communes de la CCPMG. Une recherche de subventions sera opérée.

La Commission propose d'inscrire la somme de 3 600 € TTC en investissement au BP 2017.

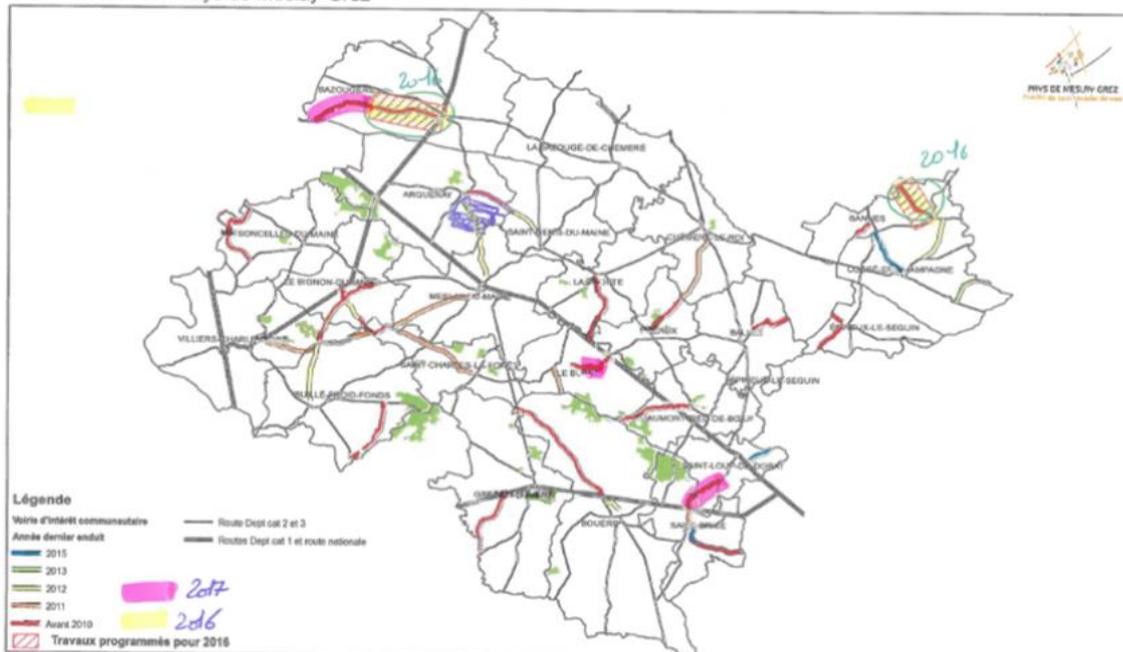
***Ouvrages d'arts :**

Le patrimoine des ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2m de la Communauté de Communes du Pays de Meslay est le suivant :

- ARQUENAY : VC 5 de Buru
- BOUERE : VC 4 du Cotillon Rouge
- LA CROPTE : VC 4 des Fours
- PREAUX : VC 3 de Cheméré
- SAINT-LOUP-DU-DORAT : VC 103 des Angevinières

Il n'est pas prévu de travaux de sécurisation des ponts en 2017.

Travaux sur voirie
Territoire de la CC Pays de Meslay-Gréz



Proposition de travaux de voirie 2017

TRAVAUX DE VOIRIE									
	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	BP 2017
Dépenses fonctionnement Voirie									
	Point à temps	3 456,56 €	7 767,82 €	2 613,06 €	3 228,77 €	6 339,87 €	4 528,61 €	4 930,75 €	6 500,00 €
	Arasement curage	2 741,23 €	5 788,64 €	5 749,61 €	9 852,53 €	20 019,12 €	22 974,96 €	13 061,38 €	22 200,00 €
	Matériaux	1 522,39 €	754,32 €	997,23 €	1 880,62 €	628,32 €	1 615,34 €	1 067,81 €	1 500,00 €
	Signalisation	0,00 €	0,00 €	5 415,33 €	0,00 €	2 816,80 €	1 966,56 €	2 044,44 €	1 500,00 €
	Ouvrages d'arts	6 673,68 €	0,00 €	13 058,87 €	14 210,00 €	50,33 €	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €
	Interventions d'urgences	5 704,44 €	2 145,08 €	960,82 €	4 716,25 €	99,00 €	3 612,60 €	2 403,00 €	3 000,00 €
	Total dépenses fonctionnement	20 098,30 €	16 455,86 €	28 794,92 €	33 888,17 €	29 953,44 €	34 698,07 €	24 947,38 €	34 700,00 €
Recettes fonctionnement voirie									
	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 547,00 €
	Total Recettes fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 547,00 €
Dépenses investissement voirie									
	surfaces	26 690 m ²	47 042 m ²	35 400 m ²	20 100 m ²	0	14 147 m ²	16 255 m ²	19 500 m ²
	montant	91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	47 100,00 €
	Total dépenses Investissement	91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	47 100,00 €
Recettes Investissement voirie									
	FCTVA	14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €		1 356,00 €	11 683,00 €	8 191,00 €
	Total Recettes investissement	14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €	0,00 €	1 356,00 €	11 683,00 €	8 191,00 €
	BILAN	-97 549,83 €	-89 786,89 €	-83 510,00 €	-77 659,10 €	-29 953,44 €	-74 065,75 €	-52 883,54 €	-72 062,00 €
	Ratio prix au mètre carré	3,43 €	3,25 €	2,45 €	1,92 €	0,00 €	1,53 €	1,48 €	1,76 €

Rapport V - 03

ENTRETIEN DES DÉPENDANCES

Une consultation des marchés d'entretien des dépendances a été lancée au cours du premier trimestre 2013, en vue de la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés sur le territoire de la Communauté de Communes scindé en quatre secteurs :

Lot n°1 Secteur Bazougers : Entreprise AJC

Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne : Entreprise AJC

Lot n°3 Secteur Bouère : entreprise COULON

Lot n°4 Secteur Ballée : entreprise GASNIER

Les marchés ont été conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification fin avril 2013.

Ils ont été reconduits 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans. La dernière reconduction prendra fin le 29 avril 2017.

La commission propose de lancer la consultation d'un nouveau marché entretien des dépendances.

La Commission propose d'inscrire la somme de 20 000 € TTC au BP 2017.

Rapport V – 04

ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) et doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'article 3 de l'ordonnance accessibilité du 26 septembre 2014 a donné aux responsables d'établissement recevant du public (ERP) existants, trois, six ou neuf ans de délais supplémentaires pour leur mise en accessibilité à condition qu'ils formalisent leurs engagements dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). La date limite de dépôt initialement fixée était le 27 septembre 2015, mais le gouvernement a très vite lâché du lest sur cette date limite : des Ad'Ap ont été déposés au fil des mois suivants, et continuent de l'être à ce jour.

Rapport V – 05

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu de l'état de délabrement du sanitaire de l'aire de repos du Bois de Bergault, le bloc sanitaire a été fermé. Le remplacement du dispositif d'éclairage périphérique du giratoire par un dispositif à leds a été réalisé en 2015 par le Conseil Départemental.

Le contrat de fourniture d'électricité a été résilié le 10/09/2015 et est désormais pris en charge par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, un travail collaboratif avec le Conseil Départemental et la Commune d'Arquenay a été engagé pour étudier l'aménagement de l'espace du Bois de Bergault.

La commission propose de prévoir un crédit d'étude de 15 000,00 €.

Il est également proposé de mener une étude diagnostic du niveau d'éclairage souhaité des zones d'activités ainsi que sur le partenariat à engager.

D - BUDGET CONSACRE

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	Travaux de voirie	-52 883,54 €	81 800,00 €	9 738,00 €	-72 062,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	124,06 €	20 000,00 €	22 453,04 €	2 453,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Total		-52 759,48 €	116 800,00 €	32 191,04 €	-84 608,96 €

II – ACTION : SPANC

A - AMBITION DU PROGRAMME

Contribuer à l'amélioration de l'environnement du territoire et à la préservation des milieux naturels en limitant les risques sanitaires liés aux installations d'assainissement non collectif non satisfaisantes

B - OBJECTIFS POUR 2017

- Poursuivre les contrôles des études et travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées du territoire de à CCPMG par le Service SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport V – 06

SPANC

Contrôle des études et travaux des installations neuves ou réhabilitées à l'aide de 30 % d'un temps plein d'un technicien.

Etat actuel des installations :

	Installations non acceptables Classe 1			Installations acceptables Classe 2			Installations en bon état de fonctionnement Classe 3			TOTAL	TOTAL
	2015	2016	2016	2015	2016	2016	2015	2016	2016	2015	2016
Total général	473	495	25%	818	779	40%	632	669	35%	1923	1933

D – BUDGET CONSACRE A CETTE ACTION

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-06	SPANC	728,39 €	16 270,00 €	16 853,39 €	583,39 €
Total		728,39 €	16 270,00 €	16 853,39 €	583,39 €

III – ACTION : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES COMMUNES DE ST BRICE, ST LOUP DU DORAT ET BEAUMONT PIED DE BŒUF

A - AMBITION DU PROGRAMME

Contribuer à l'amélioration de l'environnement du territoire et à la préservation des milieux naturels en limitant les risques sanitaires liés aux anomalies des réseaux d'assainissement eaux usées collectifs et aux dysfonctionnements des unités de traitement des eaux usées de compétence communautaire.

B - OBJECTIFS POUR 2017

Assurer une gestion optimale des réseaux d'assainissement eaux usées et des unités de traitement de type lagunage naturel.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement des postes de refoulement.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport V – 08

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

Assurer un suivi optimal technique, administratif et financier du service.

La commission propose d'étudier la renégociation du prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2002. Le taux fixe actuel est de 4.63 %. Elle propose de maintenir les tarifs actuels de la redevance assainissement collectif.

Rapport V – 09

ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Réalisation de bilans de fonctionnement en lien avec les services du SATESE des unités de traitement des eaux usées.

Engager la réalisation d'un hydrocurage et d'un passage caméra de 10% du réseau d'assainissement en 2017 afin de vérifier des anomalies éventuelles.

Rapport V – 10

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Réalisation des extensions du réseau conformément à la mise en place de la participation assainissement collectif (PAC) fin 2012 fixée à 1 500 euros.

- La commune de Saint Loup du Dorat prévoit la construction de deux logements Mayenne Habitat et la viabilisation de deux parcelles supplémentaires. Quatre branchements sont prévus,
- La commune de Saint Brice prévoit un branchement concernant le lieu dit « Les Jardins ».

Rapport V – 11

POSTES DE REFOULEMENT

Améliorer l'efficacité du fonctionnement des postes de refoulement.

Suite à la nouvelle consultation lancée en 2016 pour assurer l'entretien et la maintenance des postes de refoulement, l'entreprise JOUSSE de Mayenne a été retenue. Dans le cadre du groupement de commandes, l'entreprise JOUSSE intervient sur le territoire de la CCPMG, Arquenay, Chémeré le Roi, Cossé en Champagne, La Bazouge de Chémeré, La Cropte, Le Bignon du Maine, Ruillé Froids Fond et Villiers Charlemagne. La Commission propose de reconduire le marché Jousse pour l'année 2017.

D – BUDGET CONSACRE A CETTE ACTION

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016		BUDGET 2017	
Budget annexe assainissement collectif					
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-08	Eléments financiers du service	24 423,89 €	115 805,00 €	140 122,00 €	24 317,00 €
VI-09	Entretien du réseau d'assainissement et des lagunes	-4 093,35 €	8 225,00 €	0,00 €	-8 225,00 €
VI-10	Extension des réseaux	-1 330,64 €	10 000,00 €	9 140,00 €	-860,00 €
VI-11	Postes de relèvement	-10 107,67 €	18 955,00 €	0,00 €	-18 955,00 €
Total		8 892,23 €	152 985,00 €	149 262,00 €	-3 723,00 €

IV– Récapitulatif financier des Actions : Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016		BUDGET 2017	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Voirie d'intérêt Communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-02	Travaux de voirie	-52 883,54 €	81 800,00 €	9 738,00 €	-72 062,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	124,06 €	20 000,00 €	22 453,04 €	2 453,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Sous Total Voirie		-52 759,48 €	116 800,00 €	32 191,04 €	-84 608,96 €
VI-06	SPANC	728,39 €	16 270,00 €	16 853,39 €	583,39 €
Sous Total SPANC		728,39 €	16 270,00 €	16 853,39 €	583,39 €
Total Actions Voirie - SPANC		-52 031,09 €	133 070,00 €	49 044,43 €	-84 025,57 €

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016		BUDGET 2017	
Budget annexe assainissement collectif					
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-07	Travaux d'assainissement 1ère tranche et 2ème tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-08	Eléments financiers du service	24 423,89 €	115 805,00 €	140 122,00 €	24 317,00 €
VI-09	Entretien du réseau d'assainissement et des lagunes	-4 093,35 €	8 225,00 €	0,00 €	-8 225,00 €
VI-10	Extension des réseaux	-1 330,64 €	10 000,00 €	9 140,00 €	-860,00 €
VI-11	Postes de relèvement	-10 107,67 €	18 955,00 €	0,00 €	-18 955,00 €
Total Actions Voirie Assainissement		8 892,23 €	152 985,00 €	149 262,00 €	-3 723,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT V - 01 - VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport présenté.

RAPPORT V - 02 - TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président ou le Vice-Président à lancer la consultation des entreprises concernant le nouveau marché de Voirie, à signer les marchés et les avenants éventuels, et à signer la convention de groupement de commande avec les communes.
- Valide la reconduction pour 2017 du marché de l'entreprise REMON concernant le curage des fossés et arasement des accotements.
- Prend acte de la recherche d'un partenariat avec le Conseil Départemental pour la signalisation.
- Valide l'achat d'un radar pédagogique
- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.

RAPPORT V – 03 - ENTRETIEN DES DEPENDANCES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président ou le Vice-Président à lancer la consultation des entreprises en 2017 concernant les prochains marchés d'entretien des dépendances, à signer les marchés et les avenants éventuels.
- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.

RAPPORT V - 05 - ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.
- Prend acte de l'étude à mener sur le niveau d'éclairage actuel et souhaité des ZA et sur le partenariat à engager.

RAPPORT V - 06 - SPANC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.
- Prend acte du partenariat à engager avec l'Agence de l'Eau afin d'étudier les subventions mobilisables.

RAPPORT V - 08 - ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.
- Valide le maintien des tarifs actuels
- Etudie la renégociation du prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2002.
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer l'avenant au contrat, le taux fixe actuel est de 4.63 %.

RAPPORT V – 09 - ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires et prend acte du rapport présenté.
- Prend acte de la convention signée avec le Conseil Départemental pour le suivi des unités de traitement des eaux usées.
- Prend acte des propositions d'inspection des réseaux d'assainissement.

RAPPORT V – 10 - EXTENSION DES RESEAUX

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport présenté et valide les inscriptions budgétaires proposées
- Prend acte des branchements à réaliser en 2017.

RAPPORT V – 11 - POSTES DE REFOULEMENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport présenté et valide les inscriptions budgétaires.
- Prend acte des travaux à réaliser en 2017.
- Etudie la faisabilité de remplacement des pompes à roues dilacératrices.
- Autorise le Président ou le Vice-président à reconduire le marché de l'entreprise JOUSSE concernant l'entretien et la maintenance des Poste de Refoulement pour l'année 2017, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°7 – Rapports budgétaires commission communication

Rapporteur, Yveline Rapin, Vice-présidente en charge de la commission communication de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission communication, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

ACTIONS : POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

A – Ambition du programme

Mettre en œuvre les moyens humains et matériels afin de mener à bien la politique d'information et de communication décidée par les élus.

B – Objectifs pour 2017

- Poursuivre les actions de communication et d'information du Pays de Meslay-Grez en direction des administrés.
- Poursuivre la mise en place des moyens modernes de communication et de travail.
- Animer la communication numérique du territoire
- C – Moyens mis en oeuvre**
- Réalisation de diverses éditions (journal « infos.com », supplément Com2Com...)
- Soutien aux services de la communauté de communes dans leurs communications
- Animation site Internet et réseaux sociaux, signalétique
- Relations avec la presse

Rapport IX –01

LE SERVICE COMMUNICATION

Le service

La Communauté de communes mène, dans le cadre de ses champs de compétences, de nombreuses actions sur le territoire. L'objectif principal de la communication intercommunale est :

- *d'expliquer l'intercommunalité, ses compétences et ses services*
- *de répandre une image attractive du territoire.*

Pour répondre à ces objectifs, un service communication a été créé au sein de la CCPMG en 2008.

Organisation du service :

Composé de 2 personnes, il correspond à 1 poste Equivalent Temps Plein.

- 1 responsable de service qui coordonne le service, planifie les opérations, gère les relations presse et rédige les publications institutionnelles (20%)
- 1 chargé de communication en charge des réalisations graphiques et audiovisuelles, de l'animation du site Internet et des réseaux sociaux, du suivi budgétaire du service (80%).

Rapport IX – 02

CRÉATION GRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

La création graphique correspond à la réalisation des supports de communication, telles que les affiches, les plaquettes, les journaux ou les agendas culturels à destination des habitants.

La création audiovisuelle correspond à la réalisation des films et clips diffuser sur Internet et à l'occasion d'évènements communautaires

Ces missions nécessitent du matériel et des logiciels professionnels ou semi-professionnels pour répondre aux normes d'imprimerie et de diffusion audiovisuelle.

1. Matériel et Logiciels

Les milieux du graphisme et de la vidéo sont en constante évolution technologique. Les logiciels techniques également. Pour autant, nos équipements actuels nous permettent d'assurer nos missions.

Pour 2017, seul le remplacement d'un objectif photo est envisagé.

Coût en 2017 : 150,00 €

2. Achat de visuels et sons libres de droit, et documentation technique

Ces crédits, nécessaires à la création graphique, s'achètent auprès de sociétés spécialisées sur Internet

Coût en 2017 : 400,00 €

Rapport IX – 02

3. Campagne vidéo et photo aérienne

D'abord budgétisée en 2016, cette prestation en lien avec la société DCOMDRONE n'a pas pu se faire. D'abord pour des raisons météorologiques lors de la semaine de tournage prévue en Mai et suite à un souci technique lors de la seconde semaine de tournage qui avait été prévue en Août.

Il est proposé de reconduire cette action en 2017 dans les mêmes conditions, en associant partenaires publics et privés du territoire.

Coût en 2017 : 3 000,00 € (recettes estimées à 1 500,00 €)

4. Création vidéo et diffusion

Depuis 2015, il est proposé aux communes de diffuser dans le cadre de leurs cérémonie de vœux aux habitants un film d'une durée de 10 minutes, présentant l'action de la communauté de communes.

En 2017, 12 communes se sont manifestées.

Notre présence sur les réseaux sociaux requiert plus de création de visuels et de contenus vidéos afin de s'adapter à ce média. Il est envisagé la réalisation de quelques clips courts qui seront réalisés en 2017.

Rapport IX – 03

ÉDITIONS

L'audit de communication réalisé en 2016 confirme l'importance d'une présence régulière dans les boîtes aux lettres des administrés, quel que soit le support, et ce pour garder un lien constant entre les habitants et la collectivité.

Pour cela, un planning d'éditions pour l'année en 2017 est proposé, jouant sur l'alternance des supports mais assurant un document tous les 2 mois (en moyenne) dans les boîtes aux lettres



Journal intercommunal « Infos.Com » (2 numéros par an)

- Réalisé en interne, imprimé par l'entreprise Bardou, envoyé par La Poste

Coût en 2017 : 6 800,00 €

Rapport IX – 03

Supplément d'informations « Com2 Com »

- Feuillet de 2 à 4 pages à intégrer aux bulletins municipaux (2 numéros par an 2015, réalisés en interne)

En 2016, deux éditions ont été proposées aux communes. En Juin et décembre, 13 communes ont intégré le document dans leur bulletin soit 3025 exemplaires, soit 49% de la population couverte (contre 14 communes pour 2925 exemplaires en 2015)

Coût en 2017 : 800,00 €

Agendas "culturels" d'été et d'automne (2 numéros par an) répartis sur les budgets Culture, Jeunesse et Tourisme.

Coût supportés par les services

Diffusion dans les communes

En 2016, sur les 4 campagnes de diffusion, seule une moyenne de 9 communes sur 23 ont diffusé les affiches et tracts de la communauté de communes. Il est donc essentiel de trouver une solution pour que nos informations soient présentes partout sur le territoire.

Il est proposé de relancer la dynamique autour des référents communaux, afin d'identifier les freins et les contraintes rencontrées.

Rapport IX – 04

ÉVÈNEMENTIEL

1. Évènementiel communautaire

En 2016, en plus des vœux traditionnels (vœux au personnel et vœux aux élus), 2 inaugurations ont eu lieu : celles de l'Espace Aquatique l'AzuréO et du Centre de Secours et d'Incendie de Ballée.

En 2017, il faudra prévoir l'inauguration des 2 bâtiments artisans implantés à Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère

Coût en 2017: Inaugurations 500,00 €

Convivialité 700,00 €

2. Évènements exceptionnels

En 2017, il est proposé d'accompagner

- L'association MAINE ATTELAGE 53 pour l'organisation du 4ème concours d'attelage national (juin 2017) et l'organisation des championnats de France d'attelage (Septembre 2017)

proposition : 300,00 €

- Le comité d'organisation des Boucles de la Mayenne cycliste dont la troisième étape traverse le territoire et sera retransmise en direct sur la Chaîne "l'Equipe".

proposition : 800,00 €

il convient de prévoir une enveloppe budgétaire (200,00 €) en cas d'autres sollicitations durant l'année

Coût en 2017 : 1 300,00 €

Rapport IX – 04

ÉVÈNEMENTIEL SUITE

3. Concours « les ambassadeurs du Pays de Meslay-Grez »

Devant la recrudescence de demandes auxquelles la collectivité ne pouvait donner suite de par leur caractère privé, il a été proposé de poursuivre en 2016 le concours des « ambassadeurs du Pays de Meslay-Grez », ouvert aux habitants, et leur permettant de valoriser leur territoire de manière originale. Les meilleurs projets, après validation par un jury, seront récompensés.

Plusieurs projets ont été proposés en 2016 mais parmi les 3 projets éligibles, aucun n'a fait l'objet d'une récompense.

Coût en 2017 : 1 000,00 €

4. Annonces

En 2016, il a été fait l'acquisition d'un encart publicitaire dans la plaquette du comice agricole.

Pour 2017, il est proposé de conserver cette annonce.

Coût en 2017 : 300,00 €

Rapport IX – 04

ÉVÈNEMENTIEL SUITE

5. Prix et récompenses

La communauté de communes dote régulièrement des événements de prix ou récompenses. Il s'agit, de manière récurrente, de la remise d'un prix à l'occasion du salon d'automne (organisé depuis 2012 par l'association "ARTS MAINE", et de la remise d'un magnum au vainqueur de la Course hippique de la Communauté de communes organisée par la société des courses de Meslay-du-Maine.

Pour 2017, il est proposé de conserver la même dotation globale qu'en 2016

Coût en 2017 : 200,00 €

6. Matériel support de communication

Afin de renforcer l'identité visuelle de la CCPMG lors des événements qu'elle organise ou auxquels elle participe, des supports divers ont été achetés depuis quelques années : oriflammes, roll-up, banderoles.

Il est proposé en 2017 d'acheter ou renouveler :

- Un oriflamme
- 2 bâches

Coût en 2017 : 1 000,00 €

Rapport IX – 05

WEB ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (N.T.I.C.)

1. Le site Internet « www.paysmeslaygrez.fr »

En 2016, le site a reçu 198300 visites (contre 140 500 en 2015), soit une moyenne de 16 500 visites par mois et 540 visites par jour, soit une augmentation de 40%.

20% des internautes arrivent directement sur la page d'accueil.

A noter, l'outil stats ne permet pas de dénombrer les connexions "robot".

En 2016, la page d'accueil du site a été refondue afin d'apporter plus d'ergonomie au site. La fonction responsive a été ajoutée afin de le rendre lisible sur les mobiles et tablettes.

Pour 2017, seul les coûts d'hébergement et de maintenance subsistent.

Coût en 2017 : 1050,00 €

dont 750,00 € (hébergement)
300,00 € (maintenance)

2. La stratégie Web 2.0 (Facebook, Youtube...)

La page Facebook du Pays de Meslay-Grez existe et compte à ce jour près de 440 fans (250 en 2015). Des informations y sont postées quotidiennement. Afin d'augmenter ce nombre d'« abonnés », nous pouvons avoir recours à la mise en avant des publications.

Coût en 2017 : 200,00 €

Rapport IX – 05

3. Les panneaux lumineux

La maintenance et le remplacement des pièces ont été prises en charge par la garantie constructeur jusqu'en Juin 2016. Il convient donc d'inscrire une ligne de dépenses en cas de problème technique.

La communauté de communes a repris à son compte l'ensemble des contrats avec Orange (initialement dévolus aux communes) afin de mettre en œuvre une solution Anti Spam.

Coût en 2017 : 1620,00 € répartis comme suit :

800,00 € (entretien)

420,00 € (abonnement Orange)

400,00 € (consommations)

Rapport IX – 06

AUTRES ACTIONS

1. Objets publicitaires

La Communauté de communes est régulièrement sollicitée par les associations du territoire pour obtenir des lots, coupes ou autres objets publicitaires.

Pour 2017, il est proposé de renouveler le stock d'objets publicitaires marqués de notre logo : sacs, textiles...

Coût en 2017 : 1 000,00 €

2. Habillage des véhicules

En 2016 il a été acheté un véhicule pour le RAM, Il est proposé de marquer ce véhicule aux couleurs de la collectivité.

Coût en 2017 : 500,00 €

Rapport IX

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts - amortissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
FONCTIONNEMENT	Résultat CCPMG			
Service Communication	-41 639,40 €	41 175,00 €	- €	- 41 175,00 €
Création graphique / audiovisuelle	-175,00 €	3 400,00 €	1 500,00 €	- 1 900,00 €
Editions	-6 303,87 €	7 900,00 €	- €	- 7 900,00 €
Evènementiel	-7 181,33 €	4 900,00 €	- €	- 4 900,00 €
Web et NTIC	-4 556,48 €	3 550,00 €	- €	- 3 550,00 €
Autres actions	-5 369,40 €	1 500,00 €	- €	- 1 500,00 €
Dotations amortissements	-9 783,00 €	9 240,00 €	- €	- 9 240,00 €
Total pour le service communication	-65 225,48 €	62 425,00 €	1 500,00 €	- 60 925,00 €

**Rapport IX –
INVESTISSEMENTS hors amortissements**

INVESTISSEMENT	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Service Communication	-169,17 €	250,00 €	41,00 €	- 209,00 €
Création graphique / audio	536,00 €	150,00 €	25,00 €	- 125,00 €
Événementiel	0,00 €	1 000,00 €	164,00 €	- 836,00 €
Web et NTIC	0,00 €	- €	- €	- €
Bilan d'investissement	366,83 €	1 400,00 €	230,00 €	- 1 170,00 €

Bilan global				
Bilan de fonctionnement	-75 008,48 €	71 665,00 €	1 500,00 €	- 70 165,00 €
Bilan d'investissement	10 149,83 €	1 400,00 €	9 470,00 €	8 070,00 €
Bilan Global	-64 858,65 €	73 065,00 €	10 970,00 €	- 62 095,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT IX-01 - SERVICE COMMUNICATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT IX-02 - CREATIONS GRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

RAPPORT IX-03 - EDITIONS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier,

RAPPORT IX-04 - EVENEMENTIEL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

Dossier N°8 – Contrat de ruralité avec l'Etat

Rapporteur – Le Président, Bernard Boizard :

Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en œuvre des contrats de ruralité fondé sur un partenariat entre l'Etat et les EPCI. Il doit coordonner les dispositifs et moyens existants afin de soutenir le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises.

Chaque contrat s'articule dans une logique de projet de territoire avec la mise en place d'actions au sein de 6 volets : l'attractivité du territoire / la cohésion sociale / la revitalisation des bourgs-centres / la transition écologique / les mobilités / l'accès aux services et aux soins.

Ils doivent recenser les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. La priorité sera donnée à l'investissement. Les premiers contrats de ruralité courront sur la période 2017-2020 et feront l'objet d'une convention annuelle de financement.



PROJETS

Les projets inscrits dans ces contrats pourront ainsi potentiellement bénéficier des financements de droit commun que sont la DETR, dotations, aides spécifiques, mais aussi du Fonds de soutien à l'Investissement (FSIL) qui sera dédié aux contrats de ruralité.

Le montant de l'enveloppe globale alloué au département de la Mayenne est de 1 719 421 €.

La Communauté de communes a invité les communes au mois de janvier-février à lui faire remonter une Fiche Type à renseigner pour chacun des projets d'investissement envisagé d'ici 2020 en complément de celles de la Communauté de communes. Dans ce cadre, la CCPMG sollicitera notamment une subvention de 20 000€ pour le financement de l'Ingénierie de suivi du contrat de ruralité.

Un comité de pilotage, au sein de la préfecture et/ou de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez devra être mis en place et réunir les maîtres d'ouvrage concernés par le contrat de ruralité ainsi que les partenaires institutionnels autres si nécessaire. Il sera chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat (engagement des actions, mise en œuvre, programmation financière, évaluation des actions). Il sera réuni sous la présidence de Mr le Préfet de la Mayenne et Mr le Président de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Il se réunira au minimum 3 fois par an.

La signature du contrat de ruralité de la CCPMG aura lieu le 22 mars 2017 à 18 h 30 à la CCPMG.
Voir Contrat de ruralité et liste des projets en annexe.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de contrat de ruralité
- Autorise le Président à signer le dit contrat.

La séance est levée à 22h30

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 21 mars 2017
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Oger	Roland	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Gaudin	Joseph	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottreau	Michel	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Frétigné	Cécile	